



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE OU INTERMINISTERIELLE PREVOYANCE
SOCIALE.

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION PREVOYANCE SOCIALE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
PROGRAMME PROMOTION ET PROTECTION DE LA FAMILLE	12
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	14
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	18
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	24
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	24
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	25
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	26
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	26
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	27
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	28
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	28
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	28
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	29
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	31
PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE	32
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	33
PRESENTATION DU PROGRAMME	33
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	37
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	43
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	43
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	44
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	45
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	45
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	46
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	47
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	47
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	47
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	48
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	49
PROGRAMME PROTECTION SOCIALE	50

PRESENTATION DU PROGRAMME	51
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	53
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	56
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	56
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	57
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	58
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	59
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	60
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	60
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	60
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	61
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	61
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	62
 PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN	 66
 PRESENTATION DU PROGRAMME	 67
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	69
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	71
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	71
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	72
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	73
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	73
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	73
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	74
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	74
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	74
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	75
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	75
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	76

MISSION PREVOVANCE SOCIALE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Toutefois compte tenu du détachement du programme Protection et promotion de la famille pour le ministère de la justice, cette mission voit l'intervention du Ministre de la justice et garde sceaux.

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission de prévoyance sociale recouvre un ensemble de politiques publiques à caractère socio-économique, dont l'intérêt est de porter aide et assistance aux populations exposées à des risques d'exclusions familiales et sociales, de maintenir la cohésion sociale et de préserver la dignité de chaque individu.

Il s'agit de :

- lutter contre diverses formes d'inégalités sociales, de discrimination, sources de marginalisation ;
- d'assurer la protection et la promotion de la famille et de la Petite Enfance ;
- d'assurer la promotion de la femme et du genre
- garantir la couverture des risques sociaux, notamment la couverture maladie universelle ;
- promouvoir l'autonomisation collective ou individuelle.

Cette mission est en cohérence avec les politiques du Gouvernement dans les domaines suivants :

- Education Populaire ;
- Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
- Santé ;
- Petites et Moyennes Entreprises et Commerce ;
- Justice.

La mission comporte quatre (4) programmes.

Le programme **"Protection et Promotion de la Famille"** a pour objectifs, de mettre en œuvre une politique nationale de la famille, la protection du conjoint survivant, de l'orphelin et des personnes âgées ; la promotion des droits de femme et du genre.

Le programme **"Solidarité Nationale"** vise à lutter contre les fléaux sociaux tels que les phénomènes des enfants apatrides et des jeunes en situation de détresse et d'exclusion sociale, à améliorer les conditions de vie des personnes en extrême précarité ou vivant avec un handicap et à promouvoir les associations, les organisations non gouvernementales et les fondations du secteur de la protection sociale.

Le programme **"Protection Sociale"** vise à assurer la couverture des risques sociaux à toutes les couches de la population.

Le programme « **22.773: Pilotage et soutien aux politiques de la promotion et des droits de la femme** » vise à définir des orientations stratégiques, la coordination technique et l'administration générale des services du Ministère.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La mission "Prévoyance Sociale" est régie par le décret n° 0336/PR/MFAS du 28 Février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la famille et des affaires sociales et le décret n°1113/PR/MSSBE du 9 août 1982 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité Sociale et du Bien-être. Les textes organiques spécifiques aux Directions Générales, sont en cours d'élaboration pour certains.

La mission comprend également les textes législatifs et réglementaires suivants :

- Programme Protection et Promotion de la Famille
 - la loi 19/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en République Gabonaise ;
 - Décret n°0806/PR du 25 novembre 2010 portant promulgation de la loi n°39/2010 portant régime judiciaire de protection du mineur.
- Programme Solidarité Nationale

- Loi n°19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées
- Décret n°0340/PR/MSSPSN du 1er juin 2016 portant réorganisation de la Direction Générale des Affaires Sociales ;
- Décret n°0226/PR/MPSSN du 23 juin 2014 déterminant les modalités d'attribution des filets de protection économique et des revenus solidaires en République Gabonaise ;
- Décret n°0252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale et de la protection de la famille ;
- Décret n°0792/PR/MSASSF du novembre 2010 déterminant les modalités d'attribution de l'aide sociale en république gabonaise ;
- Décret n°00097/PR/MDSFPSSN du 19 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°0226/PR/MPSSN du 23 juin 2014 déterminant les modalités d'attribution des filets de protection économique et des revenus solidaires en République Gabonaise ;

➤ Programme Protection Sociale

- loi n°034/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0022/PR 2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise ;
- la loi n°0035/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0023/PR/2007 du 21 août 2007 fixant le régime des prestations familiales des gabonais économiquement faibles
- loi n°028/2016 du 6 février 2017 portant Code de Protection Sociale en République gabonaise;;
- décret n°1113/PR/MSSBE du 9 août 1982 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité Sociale et du Bien-être;
- le décret n°000518/PR/MTEPS du 11 juillet 2008 fixant les modalités d'attribution du statut de gabonais économiquement faible.

PRINCIPALES REFORMES

La mise en œuvre de la politique sociale par le Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme s'effectue à deux niveaux.

Au niveau interne, le Ministère a entrepris l'actualisation de son texte organique. Cette démarche est motivée non seulement par l'augmentation des prestations servies aux usagers, mais également par la nécessité de stabiliser l'architecture administrative d'un département ministériel sujet à des rattachements successifs au cours de ces dix (10) dernières années, qui ont fini par occulter la visibilité et la lisibilité de son action.

Le résultat de cette démarche a permis la promulgation du décret n° 0336/PR/MFAS du 28 Février 2013 portant attribution et réorganisation du ministère de la Famille et des Affaires Sociales.

Au niveau externe, deux réformes importantes doivent être mentionnées :

Conclusions des Assises Sociales qui se sont tenues en avril 2014 à Libreville, à la suite de l'élaboration de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG). Au cours de ces travaux, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait annoncé la programmation pluriannuelle d'un budget de 250 milliards FCFA, destiné à financer la stratégie nationale intégrée susceptible de réduire de manière

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectifs Stratégiques	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Avoir réussi à prendre en charge les familles économiquement faibles, d'ici à 2022	Taux d'avancement dans l'élaboration du fichier des FEF	%	ND	ND	30	25	-5
OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à prendre en charge les personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale	Taux d'enfants vulnérables identifiés bénéficiant d'une prise en charge spécifique	%	NC	50	50	0	100
	Taux d'enfants vulnérables identifiés bénéficiant d'une prise en charge spécifique	%	NC	50	0	-50	100
OBJECTIF N°3 : D'ici à 2022, parvenir à autonomiser les organes associatifs	Nombre d'organes associatifs formés	Nombre	51	33	270	62	-124
OBJECTIF N°4 : D'ici à 2023, parvenir à élaborer les textes de mise en œuvre du Protection Sociale	Taux d'avancement dans l'élaboration du texte sur les Régimes de Sécurité sociale	%	75	25	90	65	100

OBJECTIF N°5 : Garantir l'immatriculation et la couverture maladie à l'ensemble des populations d'ici à 2022	Nombre de GEF immatriculés	Nombre	17 000	180 000	62 663	-117 000	180 000
	Nombre de GEF pris en charge	Nombre	NC	22 300	NC	NC	22 300

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
22.752	Protection et promotion de la famille	8 473 422 245	1537558457	-6935863788	8473422245	1537558457	-6935863788
22.752.1	Famille et enfant	8044814038	644432847	-7400381191	8044814038	644432847	-7400381191
22.752.2	Personnes âgées	56702370	-	-56702370	56702370	-	-56702370
22.752.3	Appui aux conjoints survivants et orphelins	176775090	83750000	-93025090	176775090	83750000	-93025090
22.752.4	Promotion de la femme et du Genre	195130747	809375610	614244863	195130747	809375610	614244863
22.759	Solidarité Nationale	7021 709865	1984836084	-5036873781	7021709865	1984836084	-5036873781
22.759.1:	Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	6169235797	1016947877	-5152287920	6169235797	1016947877	-5152287920
22.759.2	Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	325778425	23388207	-302390218	325778425	23388207	-302390218
22.759.3	Renforcement de la cohésion sociale	15817670	56700000	40882330	15817670	56700000	40882330
22.759.4	Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	510877973	887800000	376922027	510877973	887800000	376922027
22.766	Protection sociale	32760726 589	36442004 487	3681277898	32760726589	36442004487	3681277898
22.766.1	Couverture sociale	32672781903	36431404487	3758622584	32672781903	36431404487	3758622584
22.766.2	Promotion des mutuelles	87944686	10600000	-77344686	87944686	10600000	-77344686
22.773	Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	927996 800	481048 131	-446948669	927996800	481048131	-446948669
22.773.1	Pilotage de la stratégie ministérielle	202996800	193864918	-9131882	202996800	193864918	-9131882
22.773.2	Coordination administrative	725000000	287183213	-437816787	725000000	287183213	-437816787
Total pour la mission		49183855499	40445447159	-8738408340	49183855499	40445447159	-8738408340

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à 49 183 855 499 FCFA en autorisations d'engagement (AE) et en crédit de paiement (CP) dans la loi de finances 2021, le budget du programme a été exécuté à hauteur de 40 445 447 159 FCFA soit un écart de -8 738 408 340 FCFA.

Le taux d'exécution global base engagement : 82,23%.

Toutefois l'écart de - 8 738 408 340 FCFA entre l'exécution et le niveau autorisé peut globalement se justifier par :

- L'instabilité du système d'information Victis ;
- Le taux d'ouverture du budget car inférieur à 50% ;
- La non levée de la réserve obligatoire qui est de 20% en titre 3 ; 15% en titre 4 ; 16% en titre 5

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
22.752:Protection et promotion de la famille	8473422245	1537558457	-6935863788	8473422245	1537558457	-6935863788
Titre 2. Dépenses de personnel	6473422245	-	-6473422245	6473422245	-	-6473422245
Titre 3. Dépenses de biens et services	200000000	448902803	248902803	200000000	448902803	248902803
Titre 4. Dépenses de transfert	300000000	45318780	-254681220	300000000	45318780	-254681220
Titre 5. Dépenses d'investissement	1500000000	1043336874	-456663126	1500000000	1043336874	-456663126
22.759:Solidarité Nationale	7021709865	1984836084	-5036873781	7021709865	1984836084	-5036873781
Titre 2. Dépenses de personnel	4 784 994 115	-	-4 784 994 115	4 784 994 115	-	-4 784 994 115
Titre 3. Dépenses de biens et services	438 435 750	1 754 836 084	1 316 400 334	438 435 750	1 754 836 084	1 316 400 334
Titre 4. Dépenses de transfert	1 519 280 000	230 000 000	-1 289 280 000	1 519 280 000	230 000 000	-1 289 280 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	279 000 000	-	-279 000 000	279 000 000	-	-279 000 000
22.766:Protection sociale	32 672 781 903	36 431 404 487	3 758 622 584	32 672 781 903	36 431 404 487	3 758 622 584
Titre 2. Dépenses de personnel	247 309 522	-	-247 309 522	247 309 522	-	-247 309 522
Titre 3. Dépenses de biens et services	45 000 000	85 100 000	40 100 000	45 000 000	85 100 000	40 100 000
Titre 4. Dépenses de transfert	32 380 472 381	36 346 304 487	3 965 832 106	32 380 472 381	36 346 304 487	3 965 832 106
22.773:Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	927 996 800	481 048 131	-446 948 669	927 996 800	481 048 131	-446 948 669
Titre 2. Dépenses de personnel	127 996 800	-	-127 996 800	127 996 800	-	-127 996 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	300 719 918	100 719 918	200 000 000	300 719 918	100 719 918
Titre 4. Dépenses de transfert	600 000 000	180 328 213	-419 671 787	600 000 000	180 328 213	-419 671 787
Total pour la mission	49 183 855 499	40 445 447 159	-8 738 408 340	49 183 855 499	40 445 447 159	-8 738 408 340
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel	11 651 707 380	-	-11 651 707 380	11 651 707 380	-	-11 651 707 380
Titre 3. Dépenses de biens et services	913 435 750	2 600 158 805	1 686 723 055	913 435 750	2 600 158 805	1 686 723 055
Titre 4. Dépenses de transfert	34 839 712 369	36 801 951 480	1 962 239 111	34 839 712 369	36 801 951 480	1 962 239 111
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 779 000 000	1 043 336 874	-735 663 126	1 779 000 000	1 043 336 874	-735 663 126

Explication des principaux écarts :

Le titre 2 : Dépenses en personnel : écart -11 651 707 380 FCFA. Ce titre est géré en centralisé

Le titre 3 : Dépenses en biens et services : Le taux d'exécution est de 105,63 %. L'écart de 1 686 723 055 FCFA se justifie par les opérations de fongibilité réaliser entre le titre 4 et le titre 3.

Le titre 4 : Dépenses de transferts : Le taux d'exécution s'élève à un montant de 105,63% soit un écart de 1 962 239 111 FCFA dû aux mouvements de transferts entre le Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles et les Programmes Protection Sociale et Pilotage.

Le titre 5 : Dépenses d'investissements : le taux d'exécution est de 58,65%. L'écart d'un montant de -735 663 126 FCFA se justifie par la lenteur accusée au niveau des visas et signatures des conventions.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titres	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 1	0	0	0
Titre 2	0	0	0
Titre 3	749 696 418	0	0
Titre 4	2 865 420 673	0	0
Titre 5	0	0	0
Titre 6	0	0	0
Total des mouvements de CP	3 615 117 091	0	0

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Il y'a eu des mouvements de transferts de crédit du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » de la Mission « Provisions » vers les Programmes « Solidarité Nationale », « Protection Sociale » et « Pilotage et Soutien » de la Mission Prévoyance Sociale d'un montant total de 3 615 117 091 FCFA.

PROGRAMME PROMOTION ET PROTECTION DE LA FAMILLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Protection et Promotion de la Famille (PPF) conçoit, met en œuvre et évalue la politique publique de lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale. Il doit également assurer la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité.

Les directions générales chargées de mettre en œuvre le programme PPF sont la Direction Générale de la Famille (DGF), la Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin (DGPVO) et la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF).

Le responsable du programme PPF est le **Directeur Général Adjoint de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin**.

Le programme PPF met en œuvre la politique publique de la famille, la promotion des droits de la femme et du Genre, la protection du Conjoint Survivant et de l'orphelin, de l'enfant ainsi que des personnes âgées, conformément aux différents textes en vigueur au Gabon.

Ainsi, le programme « Protection et Promotion de la famille » répond au souci d'améliorer le statut et les conditions de vie des populations vulnérables (familles, jeunes filles-mères, jeunes pères, enfants de familles économiquement faibles, conjoints survivants, orphelins, personnes âgées, femmes et mères célibataires), et de promouvoir le statut de la femme gabonaise au sein de la société.

Les populations en situation d'exclusion sociale ne font pas partie du champ du programme il s'agit notamment : des personnes handicapées, des enfants abandonnés, les enfants des rues, les élèves et les étudiants isolés, les indigents, les apatrides et les personnes victimes de fléaux.

Le programme PPF doit être en cohérence avec les programmes :

- Solidarité Nationale ;
- Protection sociale ;
- Prévention et sécurité sanitaire.

Le programme "Promotion et Protection de la Famille " se décline en quatre actions :

- Famille et enfant ;
- Personnes âgées ;
- Appui aux conjoints survivants et orphelins ;
- Promotion de la femme et du Genre.

Les opérateurs et partenaires qui rentrent dans le champ du programme pour sa mise en œuvre sont : la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), l'Observatoire pour la Défense des Droits de l'Enfant de la Femme et de la Parité (ODEFPA), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), l'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille (ONPDF).

Pour une cohérence avec les normes définies sur le plan international, le programme PPF établit des partenariats avec les organismes internationaux tels que : UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS, UA, UE, etc.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme PPF regroupe les actions suivantes :

- Famille et enfant ;
- Personnes âgées ;
- Appui aux conjoints survivants et orphelins ;
- Promotion de la femme et du Genre.

ACTION N° N°1 : Famille et enfant

L'action "Famille et enfant" assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique publique de la famille et de l'enfant. A cet effet, elle propose toutes les mesures ou les actions propres à favoriser la promotion, la consolidation, l'épanouissement et l'amélioration de la couverture sociale de la famille. Elle initie et conduit des études prospectives en matière de stratégie et de politique de protection de la famille.

Les catégories de population prises en charge sont :

- la petite enfance ;
- les jeunes filles mères représentant le gros du pourcentage des familles monoparentales ;
- les familles vulnérables.

La mise en cohérence de la politique de protection sociale est réalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de la famille et de protection de l'enfant à savoir :

- la promotion des actions tendant à susciter et à éveiller l'esprit d'entraide familial et le sens des valeurs morales dans la famille ;
- la conception et/ou l'appui d'actions relevant du domaine du planning familial ;
- la conception et la mise en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en milieu urbain et rural dans les secteurs d'activités impliquant la famille et toutes ses composantes ;
- les enquêtes sociales sur les familles ;
- la tenue et la réactualisation de la matrice et du bulletin des indicateurs de protection de l'enfant ;
- la tenue d'un fichier des différentes cibles de l'action ;
- l'encadrement et la protection de la petite enfance ;
- l'organisation de séminaires et colloques ;
- la construction et la réhabilitation des haltes garderies et cases communautaires, structures d'éducation préscolaire en faveur des enfants issus des couches les plus vulnérables.

L'action "famille et enfant" est assurée par la Direction Générale de la Famille. A cet égard, elle conçoit, met en œuvre, suit et évalue la politique publique de la famille, conformément aux textes en vigueur.

Une cellule d'écoute est chargée d'orienter, de guider, de conseiller les familles en détresse et les victimes de violence ainsi que du suivi de leur prise en charge.

Au niveau déconcentré, la Direction Générale de la Famille est représentée dans les différentes provinces du Gabon par 9 Services Provinciaux ; 23 haltes garderies ; 21 cases communautaires

ACTION N° 2 : Personnes âgées

Cette action contribue à la protection, à la prise en charge globale et à l'accompagnement des personnes âgées ainsi que la mise en place d'une base de données. La Direction Générale de la Famille participe à l'opérationnalisation de cette politique publique.

ACTION N° 3 : Appui aux conjoints survivants et orphelins

Cette action contribue à l'assistance juridico administrative et psycho-sociale du Conjoint Survivant et de l'orphelin. Elle a également pour objectif l'éducation, la formation, la sensibilisation, la vulgarisation des droits et devoirs du Conjoint Survivant et de l'orphelin, la mise en place d'une base de données, la tenue d'un fichier national, la lutte contre la spoliation, la révision et l'élaboration des textes réglementaires et législatifs en faveur du Conjoint survivant et orphelins ainsi que leur prise en charge.

Cette assistance consiste à accompagner les conjoints survivants et les orphelins dans la résolution des conflits

liés à la succession et dans la lutte contre la précarité de cette catégorie de population en détresse.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Protection de la veuve et de l'Orphelin au niveau central et dans les neuf provinces par les services provinciaux de la famille.

ACTION N° 4 : Promotion de la femme et du Genre

La Direction Générale de la Promotion de la Femme a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion de la femme et du Genre. A ce titre, elle initie, propose des mesures pour promouvoir les droits de la femme et facilite la prise en compte de l'approche Genre dans les politiques et programmes, parmi lesquels :

- l'initiation d'actions destinées à améliorer la condition de la femme ;
- la coordination et l'assistance à la femme dans l'élaboration et la réalisation des projets socio-économiques ;
- la formation et l'appui à l'insertion socio professionnelle des mères célibataires ;
- l'appui psychologique et juridique des femmes ;
- l'appui à l'accès aux minima sociaux en faveur des mères célibataires ;
- la proposition de projets de textes et l'examen des textes juridiques existants ; et les propositions de révision de ces derniers en cas de dispositions discriminatoires ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- la lutte contre la déperdition scolaire féminine ;
- l'organisation des séminaires et colloques ;
- les études sur les conditions de travail et d'emploi des femmes ;
- la mise à jour de la documentation sur les filières et les professions correspondants à la femme ;
- les propositions de mesure visant à prendre en compte l'emploi de la femme au foyer ;
- la lutte contre le désœuvrement de la femme.

L'action de Promotion de la Femme et du Genre est mise en œuvre par la Direction Générale de la Promotion de la Femme au niveau central et par les neufs (09) Services Provinciaux de la Famille.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de fragilité liées à l'augmentation du coût de la vie et à l'affaiblissement du modèle familial traditionnel ;
- le nombre important d'administrations impliquées dans des actions visant à éviter l'exclusion sociale des publics fragilisés ;
- une administration de la Famille qui a fait l'objet de restructurations successives ;
- un appui technique significatif apporté par des organisations internationales à l'instar de l'UNICEF et du FNUAP ;
- une internationalisation et une médiatisation de plus en plus forte des questions liées à la place de la femme et du Genre dans la société ;
- Une précarisation de plus en plus importante de la femme ;
- Une insuffisance des ressources mises à disposition permettant une amélioration sensible de la condition de la femme.

Une persistance de vides juridiques préjudiciable à la femme au regard des droits humains

Les usagers attendent de l'action du programme une prise en charge effective des situations de fragilité socio-économiques par des services sociaux de proximité et d'écoute, de même qu'une information de base sur les aides et les dispositifs existants.

Les partenaires (organisations internationales et associations) intervenant dans le champ du programme attendent pour leur part une coordination et des actions concertées efficaces avec les services de l'Etat.

Enfin, les autorités politiques attendent de l'action du programme :

- le respect des engagements internationaux pris par le Gabon en faveur de la protection des personnes en situation de fragilité, notamment les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- la lutte contre les inégalités sociales ;
- la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes ;
- une plus forte protection de la femme, de la fille, de l'enfant et de la personne âgée ;
- la promotion de la femme dans la société à travers les vecteurs comme la formation professionnelle et le soutien à la scolarisation, l'accès accru des femmes aux emplois et postes supérieurs ;
- une politique plus inclusive de la fille et femme tenant compte des spécificités de la femme rurale et de celle vivant en zone forestière (autochtones selon les Nations Unies) ;

- le développement d'une politique réelle d'autonomisation des cibles du programme.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- un effort pour rapprocher les services sociaux de base des populations, en zone urbaine et rurale ;
- la mise en place d'un cadre juridique plus protecteur (filles-mères, mères célibataires, veuves, orphelins, femmes de toutes les couches sociales et de tous les environnements, personnes âgées) ;
- des résultats réels obtenus dans la prise en charge des filles-mères et en matière de protection de la veuve et de l'orphelin ;
- une protection normative plus importante des femmes, des mères célibataires, des filles et femmes victimes de violence ;
- la prise en compte dans les activités internationales et nationales des femmes rurales et celles vivant en zone forestière (autochtones selon les Nations Unies) ;
- l'organisation d'événements nationaux pour mettre en valeur la place de la femme dans la société ;
- la mise en place des dispositifs d'aides octroyées par la CNAMGS, outil de financement unique des aides ponctuelles aux exclus.

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'écart entre les moyens réellement mis à disposition et les besoins des populations cibles ;
- le caractère embryonnaire du système d'information du ministère ;
- la faiblesse du réseau associatif dans le champ du programme ;
- la faiblesse dans l'exécution des activités du programme ;
- l'absence des dispositifs d'évaluation de projets et d'actions mis en œuvre ;
- l'absence de collaboration de l'opérateur CNAMGS ;
- Absence de mécanisme de prise en charge d'urgence des femmes en détresse, mères célibataires, femmes rurales et vivant en zone forestière (autochtones selon les Nations Unies) ;
- le cadre normatif actuel, restrictif du périmètre d'action de prise en charge des cibles vulnérables.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Actualiser les textes relatifs à la prise en charge des cibles vulnérables ;
- **Enjeu 2** : Poursuivre la conception, l'évaluation des actions sociales et leur mise en œuvre en étroite collaboration avec les autres administrations et partenaires ;
- **Enjeu 3** : Promouvoir et renforcer la justice sociale et l'équité dans les familles ;
- **Enjeu 4** : Réduire l'exclusion et la détresse sociale en rendant les familles plus acteurs à travers les actions d'autonomisation ;
- **Enjeu 5** : Promouvoir l'intégration de l'approche genre dans les politiques socioéconomiques ;
- **Enjeu 6** : Promouvoir une politique inclusive de la femme à l'échelle nationale ;
- **Enjeu 7** : Promouvoir la parité par des politiques formations elles inclusives ;
- **Enjeu 8** : Accroître la protection des conjoints survivants et des orphelins ;
- **Enjeu 9** : Améliorer les conditions de vie des personnes âgées vulnérables ;
- **Enjeu 10** : Garantir l'encadrement et la protection de la petite enfance.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF), D'ICI A 2022

- Résultat annuel attendu 1 : Un code de la famille est mis dans le circuit d'adoption et de promulgation ;
- Résultat annuel attendu 2 : 40% du taux d'avancement dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre le mariage des enfants ;
- Résultat annuel attendu 3 : 100% d'actualisation des données de la matrice des indicateurs de protection des droits de l'enfant ;
- Résultat annuel attendu 4 : 30% d'élaboration du fichier des FEF ;
- Résultat annuel attendu 5 : 50% d'élaboration du programme national de sensibilisation sur les fléaux qui minent les familles.
- Résultat annuel attendu 6 : 50% des structures d'accueils des enfants des familles économiquement faibles sont réhabilités.

OBJECTIF N°2 : avoir réussi à prendre en charge les personnes âgées (PA) vulnérables, d'ici à 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 50% du plan d'action de prise en charge des PA élaboré ;
- Résultat annuel attendu 2 : Fichier national des PA actualisé.

OBJECTIF N°3 : avoir réussi à prendre en charge les conjoints survivants et les orphelins vulnérables, d'ici à 2023

- Résultat annuel attendu 1 : 3 provinces sensibilisées sur la deuxième partie du Code civil ;
- Résultat annuel attendu 2 : 3 provinces sensibilisées sur le manuel des normes et procédures de PEC des OEV ;
- Résultat annuel attendu 3 : Un atelier de validation sur le Parcours Administratif des Conjoints Survivants et des Orphelins est organisé ;
- Résultat annuel attendu 4 : 3 provinces sensibilisées sur le Parcours Administratif des Conjoints Survivants et des Orphelins ;
- Résultat annuel attendu 5 : 50% de la base de données renseignée ;
- Résultat annuel attendu 6 : un atelier de validation du guide juridique est organisé ;
- Résultat annuel attendu 7 : 3 provinces sensibilisées sur le guide juridique.

OBJECTIF N°4 : avoir réussi à réduire les violences basées sur le genre (VBG) d'ici à 2022,

- Résultat annuel attendu 1 : 50% d'avancement dans l'élaboration de la loi spécifique sur les VBG
- Résultat annuel attendu 2 : 3 provinces sensibilisées sur la stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
- Résultat annuel attendu 3 : 3 provinces sensibilisées sur la brochure « je suis une femme et je connais mes droits » ;
- Résultat annuel attendu 5 : 50% de conception de la base de données.

OBJECTIF N°5 : avoir réussi à autonomiser socio économiquement les femmes vulnérables, d'ici à 2021

- Résultat annuel attendu 1 : 30% d'avancement dans l'élaboration de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes, jeunes femmes victimes de violences économiquement faibles, mères célibataires économiquement faibles, femmes rurales et autochtones ;
- Résultat annuel attendu 2 : 50% d'élaboration du programme national de sensibilisation des femmes pour des métiers atypiques.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE**OBJECTIF N°1 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES, D'ICI A 2022.****Niveau de réalisation des résultats annuels****Rappel des résultats attendus**

- **Résultat annuel attendu 1** : Un code de la famille est mis dans le circuit d'adoption et de promulgation ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 40% du taux d'avancement dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre le mariage des enfants ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 30% d'élaboration du fichier des FEF
- **Résultat annuel attendu 4** : 3 provinces sensibilisées sur les fléaux qui minent les familles ;
- **Résultat annuel attendu 5** : 50% des structures d'accueils des enfants des familles économiquement faibles sont réhabilités.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : non atteint ;
- Résultat annuel attendu 2 : non atteint ;
- Résultat annuel attendu 3 : partiellement atteint ;
- Résultat annuel attendu 4 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 5 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du code de la famille élaboré	%	ND	ND	100	10	-90	90	100
Taux d'avancement dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre le mariage des enfants	%	ND	ND	40	0	-40	60	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du fichier des	%	ND	ND	30	25	-5	5	100

FEF								
Taux d'avancement dans la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation dans 3 provinces	%	ND	ND	50	120	70	N/A	N/A
Taux de réhabilitation des structures d'accueils des enfants économiquement faibles	%	ND	ND	50	ND	ND	100	ND

Source des données : DGF, DGPVO, DGPFG

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat attendu 1 était d'élaborer un code de la famille et de le mettre dans le circuit pour adoption et promulgation. Ce résultat a été atteint à 10 %. Les termes de référence et la feuille de route sont disponibles. En outre, deux séances de travail élargies aux juristes du Secrétariat Générale du Gouvernement et ceux du Conseil d'Etat ont eu lieu. Il a été décidé de réorienter le projet d'élaboration du code de la famille vers l'élaboration d'une politique de la famille.

La réorientation de ce projet a nécessité la révision des termes de référence et la mise en place d'une nouvelle méthode de travail.

Toutefois, le changement de portefeuille et le rattachement à un autre pan de l'Administration a entraîné le ralentissement du projet ce qui constitue une difficulté parmi tant d'autres.

Les Ecart sont expliqués par le fait que ce dossier doit à chaque fois être repris.

Résultat attendu 3 était d'élaborer à 30% le fichier des Familles Economiquement Faibles. Ce résultat a été partiellement atteint.

L'écart constaté est justifié par le fait que les Familles Economiquement Faibles (FEF) sont identifiées directement à la CNAMGS qui a à charge la liquidation des filets sociaux ;

La difficulté est liée au fait que ce soit la CNAMGS qui octroie le statut de GEF. La cible est donc réticente.

Résultat attendu 4 était de mener des sensibilisations sur les fléaux qui minent les familles dans 3 provinces. Ce résultat a été largement dépassé.

5 provinces ont été sensibilisée en 2021 sur les fléaux sociaux, notamment sur la parenté responsable, les violences domestiques, sur les violences patriarcales, les grossesses précoces et le décrochage scolaire des jeunes filles enceintes et mères lors de la commémoration, en différée, des journées.

Autres résultats atteints en 2021 :

- 100%, d'actualisation de la matrice des indicateurs de protection de l'enfant, rapports 2019 et 2020 a été réalisées, en partenariat avec l'Unicef, au cours de deux ateliers.

Le premier atelier a consisté au lancement du processus de collecte (pour une période pluriannuelle) des données à travers la sensibilisation de tous les acteurs sur les droits de l'enfant et la production des données administratives chiffrées en lien avec les indicateurs.

Le deuxième atelier avec la même cible avait pour objectif de valider les données collectées. Deux bulletins ont été réalisés en 2021, les rapports 2019 et 2020. Le rapport 2019 n'ayant pas été réalisé suite à la Covid-19.

- La conférence annuelle des acteurs provinciaux du système social de protection de l'enfant a été réalisé en partenariat avec l'Unicef, notamment le Programme Protection de l'Enfant.

Cet indicateur de résultat qui ne figure pas sur le PAP, a permis de toucher une cible importante du système de protection de l'enfant dans le cadre des activités de l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE) qui a en charge le suivi de la mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont le Gabon est partie prenante.

- La célébration de la fête des pères : les pères de famille vulnérables de l'intérieur du pays (ville, canton, village...) de 5 provinces ont reçu chacun un kit lors des missions de terrain conduit par le Ministre.
- Elaboration et validation de la stratégie de protection des droits de l'enfant. Ce résultat a été totalement atteint soit un taux de 100%. La stratégie nationale de protection de l'enfant a été adoptée par l'ensemble des acteurs du système national de protection de l'enfant lors de l'atelier de validation technique de trois jours qui a réuni les représentants des sectoriels, de la communauté et des organisations de la société civile. Cette activité a été organisée en partenariat avec l'Unicef. Toutefois, il est important de signaler que cette stratégie a été adoptée et validée en lieu et place de la stratégie de lutte contre le mariage des enfants (résultat attendu 2...).

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES AGEES (PA) VULNERABLES, D'ICI A 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 50% du plan de sensibilisation grand public élaboré
- 50% des PA identifiés auront bénéficié des filets sociaux.
-

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : Non atteint ;
- Résultat annuel attendu 2 : partiellement atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de sensibilisation grand public	%	ND	ND	50	0	-50	100	100
Pourcentage de prise en charge des PA dans les filets sociaux	%	ND	ND	50	25	-25	100	100

Source des données : DGF, DGPVO, DGPFG

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat attendu 2 était que 50% des Personnes âgées identifiées bénéficient des filets sociaux. Ce résultat a été partiellement atteint soit 25%. Il s'agit de 600 personnes âgées identifiées dans la province de l'Ogooué-Lolo et des résidents des structures d'accueil (Fraternité St Jean et la Gériatrie/Gérontologie de Melen) ont reçus les kits hygiéniques, alimentaires, petit équipement.

L'écart se justifie par le fait que seule la Province de l'Ogooué-Lolo, sur les deux prévues initialement, a bénéficié du financement et par la mise à disposition tardive de la deuxième tranche. D'où le report de cette activité en 2022.

Autre résultat atteint :

- Résultat attendu 1 était d'élaborer le plan de sensibilisation grand public à 50%. Cet indicateur a été réorienté du fait de l'existence d'une stratégie de prise en charge sociales des personnes âgées, adoptée en 2018 par le Gouvernement.

Sur cette base, la Sensibilisation des personnes âgées, des aidants et de la communauté sur les droits de la personne âgée et sur les violences liées à l'âge a eu lieu dans 2 provinces, lors de la distribution des kits alimentaires, hygiéniques et le petit équipement domestique par le ministre.

- La Journée internationale des Personnes âgées a été célébrée.

Cet indicateur permet de prendre en compte les résultats obtenus lors de la commémoration de la journée internationale des personnes âgées. A cette occasion, en partenariat avec l'OMS, les OSC et le Ministère de la Santé, durant un mois, la cible a reçu un appui, la population, notamment les aidant et la communauté ont été sensibilisés sur l'âgisme, c'est à dire les violences liées à l'âge, durant un mois à l'occasion de la « Campagne africaine de lutte contre l'âgisme ».

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES CONJOINTS SURVIVANTS ET LES ORPHELINS VULNERABLES, D'ICI A 2023.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : 3 provinces sensibilisées sur la deuxième partie du Code civil ;
Résultat annuel attendu 2 : 3 provinces sensibilisées sur le Manuel des normes et Procédures de prise en charge (PEC) des orphelins et enfant vulnérables (OEV) ;

Résultat annuel attendu 3 : un atelier de validation sur le parcours administratif des conjoints survivants et des orphelins est organisé pour la sensibilisation dans 3 provinces

Résultat annuel attendu 4 : 50% de la base de données renseignée ;

Résultat annuel attendu 5 : 50% de la base de données du conjoint survivant et orphelin (CSO) renseignée.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 2 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 3 : non atteint ;
- Résultat annuel attendu 4 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 5 : atteint partiellement.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de provinces sensibilisées sur la deuxième partie du Code civil	Nombre	ND	ND	3	3	0	3	9
Nombre de provinces sensibilisées sur le Manuel des normes et Procédures de PEC des OEV	Nombre	ND	0	3	3	0	3	9
Nombre de provinces sensibilisées sur le Parcours Administratif des Conjoints Survivants et des Orphelins	Nombre	ND	0	3	0	-3	3	9
Nombre de provinces sensibilisées sur le guide juridique	Nombre	ND	0	3	3	0	3	9
Pourcentage de la base de données des OEV renseignée et fonctionnelle	%	ND	ND	50	25	-25	50	100

Source des données : Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat attendu 1 : 3 provinces sensibilisées sur la deuxième partie du Code civil relative aux nouvelles dispositions sur le droit de succession.
Les 3 provinces (Nyanga, Ngounié et l'Ogooué Lolo) ont été sensibilisées sur la deuxième partie du Code civil ;
- Le résultat annuel attendu 2 : 3 provinces sensibilisées sur le Manuel des normes et Procédures de prise en charge (PEC) des orphelins et enfants vulnérables (OEV).
Les 3 provinces (Nyanga, Ngounié et l'Ogooué Lolo) ont été sensibilisées sur le Manuel des normes et Procédures de prise en charge (PEC) des orphelins et enfant vulnérables (OEV).
- Le résultat annuel attendu 4 : 50% de la base de données sur les orphelins et enfants vulnérables (OEV) a été renseignée (l'Estuaire, Nyanga, Ngounié et l'Ogooué Lolo) ;
- Le résultat annuel attendu 5 : 50% de la base de données du conjoint survivant et orphelin (CSO) renseignée.
25% de cette base de données a été renseignée.

Autres résultats :

- Le parcours administratif des conjoints survivants et des orphelins est organisé pour la sensibilisation dans 3 provinces
- Organisation des journées : La Journée Internationale des Veuves et la Journée Mondiale des Orphelins du SIDA.

OBJECTIF N°4 : AVOIR REUSSI A REDUIRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG), D'ICI A 2022.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 50% d'avancement dans l'élaboration de la loi spécifique sur les VBG
- Résultat annuel attendu 2 : 3 provinces sensibilisées sur la stratégie nationale de lutte contre les VBG ;
- Résultat annuel attendu 3 : 3 provinces sensibilisées sur la brochure « je suis une femme et je connais mes droits » ;
- Résultat annuel attendu 4 : 50% de conception de la base de données.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 2 : atteint ;
- Résultat annuel attendu 3 : non atteint ;
- Résultat annuel attendu 4 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de la loi spécifique sur les VBG	%	ND	ND	50	50	0	50	50
Nombre de provinces sensibilisées sur la stratégie nationale de lutte contre les VBG	Nombre	ND	ND	3	3	0	3	9
Nombre de provinces sensibilisées sur la brochure « je suis une femme et je connais mes droits »	Nombre	ND	ND	3	0	-3	6	9
Taux de mise en place de la base de données sur les VBG	%	ND	ND	50	0	-50	50	100

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat attendu 1 était d'élaborer à 50 % la loi spécifique sur les Violences Basées sur le Genre (VBG). Cette Loi a été élaborée, votée et promulguée ;
- Le résultat annuel attendu 2 était de sensibiliser les populations de trois provinces sur la stratégie nationale de lutte contre les VBG. Les provinces touchées sont Estuaire, la Ngounié et le Moyen-Ogooué ;

OBJECTIF N°5 : AVOIR REUSSI AUTONOMISER SOCIO-ECONOMIQUEMENT LES FEMMES VULNERABLES D'ICI A 2021

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 30% d'avancement dans l'élaboration de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes, jeunes femmes victimes de violences économiquement faibles, mères célibataires économiquement faibles, femmes rurales et autochtones ;
- Résultat annuel attendu 2 : 50% d'élaboration du programme national de sensibilisation des femmes pour des métiers atypiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : non atteint ;
- Résultat annuel attendu 2 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de la stratégie nationale d'autonomisation des femmes, jeunes femmes victimes de violences économiquement faibles, mères célibataires économiquement	%	ND	ND	30	0	-30	70	100

faibles, femmes rurales et autochtones ;								
Taux d'avancement dans l'élaboration du programme national de sensibilisation des femmes pour des métiers atypiques	%	ND	ND	50	0	-50	50	100

Source des données : Direction Générale de la Promotion de la Femme

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Autres résultats :

- En lieu et place des résultats 1 et 2, le Programme Gabonais de qualification des Femmes en Entrepreneures Digitales (PROGAFED) a été mis en place et a permis de former 25 lauréates dont 12 formatrices et 13 encadreuses, suivi d'une remise des outils informatiques et autres outils numériques.
- Organisation d'une mini foire d'exposition des produits de lauréates issus de leur activité
- Octroi de matériels de transformation et de production agricole aux associations féminines
- Autonomisation des mères célibataires et économiquement faibles par la formation en entrepreneure digitale, Ce programme a reçu l'appui de l'UNICEF.
- La célébration de deux journées (nationale et internationale) ;
- 50 femmes en association ont bénéficié de matériels de production et de transformation ;
- Dans le cadre de la promotion des femmes exerçant des métiers atypiques neuf (9) femmes ont été accompagnées à travers un point show (documentaire télévisé) Influence au féminin ;
- Les 30% de mise en œuvre de la stratégie Nationale de Promotion de la Femme (autonomisation) a été atteint par les activités du PROGAFED et l'appui aux initiatives des femmes

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LF pour 2021 (c)	CP consommés en 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
22.752.1:Famille et enfant	8 044 814 038	7 117 104 028	927 710 010	8 044 814 038	7 117 104 028	927 710 010
2:dépenses de personnel	6 472 671 181	6 472 671 181	0	6 472 671 181	6 472 671 181	0
3:dépenses de biens et services	135 000 000	330 252 803	-195 252 803	135 000 000	330 252 803	-195 252 803
4:dépenses de transfert	80 000 000	45 318 780	34 681 220	80 000 000	45 318 780	34 681 220
5:dépenses d'investissement	1 357 142 857	268 861 264	1 088 281 593	1 357 142 857	268 861 264	1 088 281 593
22.752.2:Personnes âgées	56 702 370	0	56 702 370	56 702 370	0	56 702 370
4:dépenses de transfert	56 702 370	0	56 702 370	56 702 370	0	56 702 370
22.752.3:Appui aux conjoints survivants et orphelins	176 775 090	84 144 451	92 630 639	176 775 090	84 144 451	92 630 639
2:dépenses de personnel	394 451	394 451	0	394 451	394 451	0
3:dépenses de biens et services	26 380 639	83 750 000	-57 369 361	26 380 639	83 750 000	-57 369 361
4:dépenses de transfert	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000
22.752.4:Promotion de la femme et du Genre	195 130 747	809 732 223	-614 601 476	181 833 117	809 732 223	-627 899 106
2:dépenses de personnel	356 613	356 613	0	356 613	356 613	0
3:dépenses de biens et services	38 619 361	34 900 000	3 719 361	38 619 361	34 900 000	3 719 361
4:dépenses de transfert	13 297 630	0	13 297 630			0
5:dépenses d'investissement	142 857 143	774 475 610	-631 618 467	142 857 143	774 475 610	-631 618 467
Total pour le programme	8 473 422 245	8 010 980 702	462 441 543	8 460 124 615	8 010 980 702	449 143 913
2:dépenses de personnel	6 473 422 245	6 473 422 245	0	6 473 422 245	6 473 422 245	0
3:dépenses de biens et services	200 000 000	448 902 803	-248 902 803	200 000 000	448 902 803	-248 902 803
4:dépenses de transfert	300 000 000	45 318 780	254 681 220	300 000 000	45 318 780	254 681 220
5:dépenses d'investissement	1 500 000 000	1 853 069 097	-353 069 097	1 500 000 000	1 853 069 097	-353 069 097

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **8 473 422 245 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la loi de finances 2021, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **8 010 980 702 FCFA** soit un écart de **462 441 543 FCFA**.

- Le taux d'exécution global base engagement est de 94,54% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels),
- Il est 76,88% hors titre 2.

Toutefois l'écart de **462 441 543 FCFA** entre l'exécution et le niveau autorisé peut globalement se justifier par :

- La non-levée de la réserve obligatoire qui se chiffre à **388 655 462 FCFA**, soit **50 000 000 FCFA** pour les biens et services, **52 941 176 FCFA** pour les transferts et **288 714 286 FCFA** pour l'investissement.
- Le taux d'ouverture du budget car inférieur à 50% ;
- Le retard pris dans l'engagement des dossiers de dépenses suite à la non mise à temps de la chaîne managériale.

Préciser le taux d'exécution :

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 100% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 224,45% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 15,11% ;

- *Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 123,54%.*

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de **6 473 422 245 FCFA** dans la LF ont été totalement exécutées. Nous ne pouvons pas justifier l'exécution de ce titre parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de **200 000 000FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 448 902 803FCFA soit un écart de -248 902 803 FCFA, pour un taux d'exécution de 224,45%.
- **Titre 4** : les crédits de transferts ont été ouverts à hauteur de **300 000 000FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 45 318 780FCFA soit un écart de 254 681 220 FCFA, pour un taux d'exécution de 15,11%.
- **Titre 5** : les crédits d'investissement ont été ouverts à hauteur de **1 500 000 000FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 1 853 069 097FCFA soit un écart de -313 069 097FCFA, pour un taux d'exécution de 123,54%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Virements

En 2021 le programme a réalisé des opérations de fongibilité entre le titre 4 vers le titre 3, dont le taux est 224,45%.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectif dans ce programme.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré l'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	(entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	107	107	107	0	0	0	107
Permanents	107	107	107	0	0	0	107
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	310	310	310	0	0	0	310
Permanents	310	310	310	0	0	0	310
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	34	34	34	0	0	0	34
Permanents	34	34	34	0	0	0	34
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	451	451	451	0	0	0	451
Main d'œuvre non permanente	323	323	323	0	0	0	323
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	774	774	774	0	0	0	774

Explication des évolutions :

Ce programme, en 2021 n'a pas connu des mouvements en termes d'effectifs.

Opérateurs : Observatoire National de la Protection de la Famille

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2019 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur-Observatoire National de la Protection de la Famille	0	0	0	0
Total pour le programme	0	0	0	0
Masse salariale des emplois de l'administration	0	0	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	0	0	0	0

Ce tableau ne peut être renseigné pour faute d'informations de l'Opérateur Observatoire National de la Protection de la Famille en 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	6 473 422 245	6 473 422 245	6 473 422 245	6 473 422 245	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	6 473 422 245	6 473 422 245	6 473 422 245	6 473 422 245	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 6 473 422 245 FCFA prévus ont été totalement consommés, soit un taux d'exécution de 100% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des agents du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Famille et enfant	135 000 000	135 000 000	330 252 803	330 252 803	195 252 803	195 252 803
actualisation des bulletins des indicateurs de protection de droit de l'enfant	135 000 000	135 000 000	57 000 000	57 000 000	195 252 803	195 252 803
Appui à la mise en œuvre de l'action de solidarité en faveur de la population			1 200 000	1 200 000		
Appui à la mise en œuvre de l'action de solidarité en faveur des personnes âgées			2 010 000	2 010 000		
Atelier de vulnérabilité du rapport de terrain sur l'élaboration du code de famille			10 700 000	10 700 000		
Identifier les relais communautaires pour une formation à l'approche SIDA			7 900 000	7 900 000		
organisation des réunions de sensibilisation des acteurs provinciaux sur les droits de l'enfant (cde et code de l'enfant)			38 000 000	38 000 000		
Production du rapport de terrain pour l'élaboration du code de famille			12 000 000	12 000 000		
sensibilisation sur les violences faites aux femmes			7 655 000	7 655 000		
sensibilisation sur les violences faites aux femmes			1 150 000	1 150 000		
fonctionnement des services centraux			115 307 000	115 307 000		
fonctionnement des hâtes-gardières			52 825 000	52 825 000		
fonctionnement des services déconcentrés			24 505 803	24 505 803		
N°2 Action : Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
N°3 Action : Appui aux conjoints survivants et orphelins	26 380 639	26 380 639	83 750 000	83 750 000	57 369 361	57 369 361
Activités 1 : séminaire de formation et de renforcement des capacités en informatique des agents de la DGPVO	26 380 639	26 380 639	10 100 000	10 100 000	57 369 361	57 369 361

Atelier d'appropriation de normes et procédures de prise en charge des CSO			10 000 000	10 000 000		
Elaboration des outils, formation des enquêteurs et acquisition des équipements de collectes pour l'étude nationale des veuves			19 000 000	19 000 000		
Vulgarisation du parcours administratif des CSO			19 000 000	19 000 000		
Atelier d'actualisation du parcours administratif des CSO			19 000 000	19 000 000		
fonctionnement des services			6 650 000	6 650 000		
N°4 Action : Promotion de la femme et du Genre	38 619 361	38 619 361	34 900 000	34 900 000	- 3 719 361	- 3 719 361
activités SPG: organisation de consultation juridique VBG			16 400 000	16 400 000		
SPG: dotation des kits de lancement aux stagiaires de l'ANFPP ses démembrements de NKEBMO en peinture bâtiment	38 619 361	38 619 361	18 500 000	18 500 000	- 3 719 361	- 3 719 361
Total	200 000 000	200 000 000	448 902 803	448 902 803	248 902 803	248 902 803

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « Famille et enfant » sur une dotation de 135 000 000 FCFA, cette action a consommé 330 252 803 FCFA. Ces crédits ont permis de réaliser les activités contenues dans le tableau ci-dessus ;

L'action 3 « Appui aux conjoints survivants et orphelins » sur une dotation d'un montant de 26 380 639 FCFA, 83 750 000 FCFA ont été mise à disposition du programme. Ces crédits ont permis de réaliser les activités contenues dans le tableau ci-dessus ;

L'action 4 « Promotion de la femme et du Genre » sur une dotation de 38 619 361 FCFA, 34 900 000 FCFA ont été mis à disposition du programme. Ces crédits ont permis de réaliser les activités contenues dans le tableau ci-dessus.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Famille et enfant	80 000 000	80 000 000	45 318 780	45 318 780	-34 681 220	-34 681 220
Opérateur-Observatoire National de la Protection de la Famille	80 000 000	80 000 000	45 318 780	45 318 780	-34 681 220	-34 681 220
N°2 Action : Personnes âgées	56 702 370	56 702 370	0	0	-56 702 370	-56 702 370
	56 702 370	56 702 370	0	0	-56 702 370	-56 702 370
N°3 Action : Appui aux conjoints survivants et orphelins	150 000 000	150 000 000	0	0	-150 000 000	-150 000 000
	150 000 000	150 000 000	0	0	-150 000 000	-150 000 000
N°4 Action : Promotion de la femme et du Genre	13 297 630	13 297 630	0	0	-13 297 630	-13 297 630
	13 297 630	13 297 630	0	0	-13 297 630	-13 297 630
Total des crédits de titre 4	300 000 000	300 000 000	45 318 780	45 318 780	-254 681 220	-254 681 220

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

L'action 1 « Famille et enfant » sur une dotation de 80 000 000 FCFA, 45 318 780 FCFA ont été mis à disposition du programme au profit de l'opérateur ONPDF

Pour les actions 2, 3 et 4 : aucune consommation n'a été constatée du fait de la fongibilité vers le titre 3.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Famille et enfant	1 357 142 857	1 357 142 857	268 861 264	268 861 264	-1 088 281 593	-1 088 281 593
réhabilitation de deux centres sociaux pour enfants autistes et trisomiques à akanda.	1 357 142 857	1 357 142 857	125 055 264	125 055 264	-1 088 281 593	-1 088 281 593
travaux de réhabilitation fourniture et pose de deux ascenseurs			104 006 000	104 006 000		
travaux d'assainissement de la halte-garderie de Makokou			39 800 000	39 800 000		
N°2 Action : Personnes âgées	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
N°3 Action : Appui aux conjoints survivants et orphelins	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
N°4 Action : Promotion de la femme et du Genre	142 857 143	142 857 143	774 475 610	774 475 610	631 618 467	631 618 467
achat matériel de protection, fourniture agricole et matériel de fumage	142 857 143	142 857 143	90 613 235	90 613 235	631 618 467	631 618 467
complexe de diffusion radio en bande FM			29 334 000	29 334 000		
équipement de communication digital /forfait data internet			24 500 000	24 500 000		
equipment de transformation			25 037 100	25 037 100		
fournitures d'équipement domestiques et matériel de conservation			117 579 000	117 579 000		
Matériel Informatique			29 700 000	29 700 000		
Matériel téléphonique/150 smartphones Android de gamme moyen			21 750 000	21 750 000		
Plateforme de E-commerce multi vendeurs			25 900 000	25 900 000		
Travaux de réhabilitation de l'hôtel Héliconia de Nzeng Ayong, en vue de l'ouverture du Centre d'Accueil des Femmes Victimes de violence, Lot n°2			244 032 802	244 032 802		
Travaux de réhabilitation de l'hôtel Héliconia de Nzeng-Ayong, en vue de l'ouverture du Centre d'accueil des Femmes Victimes des Violences.Lot n°1			166 029 473	166 029 473		
Total des crédits de titre 5	1 500 000 000	1 500 000 000	1 043 336 874	1 043 336 874	-456 663 126	-456 663 126

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

L'action 1 « Famille et enfant » sur une dotation de 1 357 142 857 FCFA, 268 861 264 FCFA ont permis de réaliser les activités du projet « Réhabilitation des centres sociaux ».

L'action 4 « Promotion de la femme et du Genre » sur une dotation d'un montant de 142 857 143 FCFA, 774 475 610 FCFA ont permis de réaliser les activités du projet « Réhabilitation du centre d'accueil des femmes victimes de violences ».

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR : Organisation Nationale de la Prorotation du Droit de la Famille (ONPDF)

Présentation de l'opérateur

Cet opérateur n'a jamais signé de CAP avec le programme

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	45 318 780	45 318 780
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	45 318 780	45 318 780

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Pour cette consommation de l'opérateur elle est basée sur les mis à disposition sans appel de fonds

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Objectif de rattachement dans le PAP 2020 du Programme ou mission permanente de l'opérateur				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1	0	0	0	0
Indicateur	0	0	0	0

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Objectif E/P1.1 :				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2019	Cible 2020	Résultat 2020	Ecart
Indicateur 1 :	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris

PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Solidarité Nationale s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale mise en œuvre par le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales pour lutter contre la fracture sociale et la marginalisation des personnes vulnérables.

S'appuyant sur une vision du développement social, il inclut la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS), la Direction Générale du Bien-être (DGBE) et la Direction Générale de la Promotion et du Développement des Organes Associatifs du Secteur de la Protection Sociale (DGPDOA).

Ce programme met l'accent aussi bien sur l'identification, l'insertion, la réinsertion, la scolarisation, la préscolarisation, l'amélioration des conditions de vie des populations, la promotion et le développement des associations du secteur de la protection sociale.

L'action du programme permet de conforter les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux personnes nécessiteuses, garantir à ces dernières la pleine jouissance de leurs droits, améliorer leur bien-être, leur permettre d'avoir accès aux services sociaux de base et contribuer à la création de richesses.

Le programme Solidarité Nationale a pour cibles :

- les Personnes Vivant avec un Handicap ;
- les Jeunes enfants ou petite enfance (de 0 à 5 ans) ;
- les Jeunes en difficultés sociales ;
- les Enfants de la rue (vivant dans la rue) et/ou les enfants dans la rue (rentrant à domicile) ;
- les Enfants victimes de violence ;
- les Enfants victimes de traite ;
- les Jeunes en instance judiciaire et/ou en conflit avec la loi ;
- les Elèves et Etudiants isolés (18 à 25 ans) ;
- les personnes dépourvues d'acte de naissance ;
- les Organes associatifs ;
- les populations vivant dans la pauvreté et la précarité ;
- les populations vulnérables.

La couverture maladie, les interventions médicales, la protection et promotion de la famille, de la femme et du genre sont exclues du domaine de compétence de ce programme.

Placé sous la responsabilité du Directeur Général des Affaires Sociales, la réalisation du programme Solidarité Nationale bénéficie de l'appui des partenaires au développement (PNUD, UNICEF, BANQUE MONDIALE, FMI, ISESCO, UNFPA, AFD, JICA, UNESCO), des relais des Associations, ONG et Fondations du secteur de la protection sociale et de l'accompagnement de l'Opérateur Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS).

Le programme est en corrélation avec d'autres programmes des départements ministériels, notamment :

- Agriculture et Elevage, dans le cadre de l'auto-emploi des populations ;
- ONE/ Formation Professionnelle, au titre de l'insertion et réinsertion ;
- Education Nationale, en matière de scolarisation des élèves ;
- Santé, dans le cadre de prise en charge des personnes vulnérables en milieu hospitalier ;
- Education populaire, dans le cadre des programmes d'information-éducation-communication ;
- Enseignement supérieur, dans le cadre de la prise en charge sociale des étudiants ;
- Justice et Droits Humains, pour la protection de la Jeunesse et la citoyenneté ;
- Intérieur, pour les visites sur site des sinistrés, la protection de l'enfant et la citoyenneté ;
- Commerce et la lutte contre la pauvreté, au titre de la mise en œuvre du plan stratégique de lutte contre la pauvreté ;
- Affaires étrangères dans le cadre de l'accompagnement des enfants victimes de traite et la protection de l'enfant ;
- ANBG, dans le cadre d'octroi des bourses aux étudiants vivant avec le handicap ;
- Budget, au titre de l'aide funéraire ;
- Economie, dans le cadre des enquêtes et études.

Le programme Solidarité Nationale comprend quatre (4) actions :

- Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ;
- Aide à l'insertion, à la réinsertion des personnes vivant avec un handicap ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Soutien et développement des associations et des réseaux de l'action sociale.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme « Solidarité Nationale » comprend quatre actions :

- Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ;
- Aide à l'insertion des personnes vivant avec un handicap ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale.

ACTION N° 1 : SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

Cette action recouvre l'ensemble des activités individualisée, de groupe et communautaire mises en œuvre par la DGAS.

Elle dispose des services centraux, spécialisés et déconcentrés (centres sociaux, centres d'éducation préscolaire) et des établissements spécialisés. Les services sociaux appuient techniquement les autres administrations sectorielles notamment : l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la santé, la justice, des collectivités locales.

Cette action vise les jeunes enfants, élèves, étudiants et autres personnes vulnérables. Les interventions portent sur l'identification des cibles, l'accueil, l'écoute, la médiation, l'accompagnement, la réinsertion sociale, le montage et l'examen des dossiers après enquête sociale.

Ces dossiers sont transmis aux différentes Commissions pour l'octroi des aides et secours divers tels que les transferts financiers aux jeunes, les trousseaux de rentrée scolaire, les subventions sanitaires, l'accompagnement juridique et l'accueil dans les établissements spécialisés.

ACTION N° 2 : AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Cette action recouvre les activités visant l'identification, la formation, l'actualisation du fichier, l'octroi des aides techniques, l'allocation des aides financières, la réadaptation et l'éducation des personnes vivant avec un handicap.

Il s'agit de garantir l'application effective des textes existants, notamment la loi 19/95 du 13 Février 1995 portant protection sociale des personnes handicapées.

Pour mener cette action, la DGAS dispose des centres sociaux sur toute l'étendue du territoire, des écoles spécialisées telles que l'École Nationale des Enfants Déficiants Auditifs (ENEDA), du Centre de prise en charge des enfants autistes et trisomiques (NDOSSI et AKOMGHA).

ACTION N° 3 : RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

Cette action assure la conception, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de bien-être et de progrès social dans les diverses composantes : sociales, sanitaires, éducationnelles, culturelles et économiques, en milieu urbain et rural.

Elle mène des études destinées à promouvoir l'amélioration des conditions d'existence des populations, la consolidation de la cohésion sociale et l'instauration d'une justice sociale.

Les fléaux et phénomènes sociaux observés concernent entre autres :

- l'environnement social (cadre, qualité de vie et dimensions de bien-être);
- les apatrides ou personnes dépourvues d'acte de naissance;
- la constitution de bases de données des victimes des fléaux ;
- l'élaboration des normes en matière de prise en charge du Bien Être des populations;
- la conception des programmes d'information, d'éducation, de communications destinées aux populations et la mobilisation communautaire ;

- le plaidoyer pour l'amélioration des conditions d'existence des populations.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale du Bien-être.

ACTION N°4 : SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES RESEAUX DE L'ACTION SOCIALE

Cette action recouvre les activités d'identification, d'appui et de développement des Associations, ONGs et Fondations du secteur de la protection sociale.

Il s'agit de renforcer les capacités organisationnelles des associations. L'accompagnement de ces groupements dans le cadre de leurs projets respectifs permet de les situer au niveau des partenaires techniques de l'Etat.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Promotion et du développement des organes associatifs du Secteur de la protection sociale.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme solidarité nationale est un élément du pilier social du Président de la République dans sa vision de faire du Gabon un pays prospère à travers la solidarité agissante envers toutes les couches sociales.

Les attentes des populations gabonaises portent essentiellement sur l'amélioration de leurs conditions de vie et d'existence (éducation, santé, route, eau et électricité, l'emploi, cadre de vie...), une justice sociale, une prise en charge des situations d'exclusion de détresse sociale, des services sociaux de proximités et une insertion effective sociale et économique des personnes vivant avec un handicap.

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de détresse liées à l'augmentation du coût de la vie, à la fragilisation du modèle familial traditionnel, à l'affaiblissement des réseaux de solidarité;
- la montée significative des fléaux sociaux ;
- les réaménagements successifs de l'administration des affaires sociales ;
- l'essor des organes associatifs non structurés, sans expertises ;
- le chevauchement des champs de compétences à l'intérieur des programmes et entre entités administratives.

Les principaux résultats voire performances obtenues au cours des toutes dernières années portent sur :

- la réalisation de la cartographie des services et centres sociaux ;
- l'octroi des aides à la scolarité aux jeunes en difficulté sociale ;
- le paiement à l'allocation annuelle aux personnes vivant avec un handicap ;
- l'accompagnement de 250 associations en matière de formation et d'organisation ;
- la distribution de plus de 2500 actes de naissance aux enfants apatrides.

Les points forts et points faibles de l'action de l'administration d'Etat dans le champ du programme.

Parmi les points forts on peut retenir :

- l'existence des services sociaux et des structures des Affaires Sociales en zones urbaines et rurales ;
- le paiement régulier du secours permanent malgré les difficultés financières de l'Etat ;
- le dialogue social inclusif dans le traitement des préoccupations des populations;
- l'appui technique et financière des partenaires au développement (réhabilitation du centre social de Bas de Gué-Gué par la JICA, le financement de l'établissement des actes de naissances aux apatrides par l'UNICEF, ...);
- le recensement des associations, ONG et Fondations.

Dans les points faibles, il faut mentionner :

- l'inadéquation entre les besoins réels et les moyens mis à la disposition du programme;
- l'absence d'un système d'information.

L'absence de suivi-évaluation des actions du programme par les administrations concernées

ENJEUX

- **Enjeux 1 :** Réussir à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques sociales en faveur des populations vulnérables ;
- **Enjeux 2 :** Réussir l'insertion et ou la réinsertion socioéconomique des jeunes en difficultés sociales ;

- **Enjeux 3** : Réussir l'autonomisation des personnes vivant avec un handicap ;
- **Enjeux 4** : Favoriser l'obtention des actes de naissances aux personnes qui en sont dépourvues ;
- **Enjeux 5** : Parvenir à lutter contre les fléaux sociaux ;
- **Enjeux 6** : Parvenir à promouvoir le développement des associations et leur réseau.

OBJECTIF N°1 : D'ICI 2022, PARVENIR A AUTONOMISER LES ORGANES ASSOCIATIFS

Résultat annuel attendu 1: 1 stratégie nationale d'autonomisation des organes associatifs est disponible;

Résultat annuel attendu 2: 270 organes associatifs identifiés auront bénéficié d'une action de renforcement de capacité structurelle, technique et opérationnelle;

OBJECTIF N°2: AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET D'EXCLUSION SOCIALE D'ICI 2022.

Résultat annuel attendu 1: 1 fichier renseigné des enfants selon les types de vulnérabilité est disponible;

Résultat annuel attendu 2: 50% des enfants vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;

Résultat annuel attendu 3: 1 fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est disponible;

Résultat annuel attendu 4: 50% des adultes vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;

Résultat annuel attendu 5: 50% des travailleurs sociaux sont formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique;

Résultat annuel attendu 6: 1 maison de transit est ouvert à Libreville et 5 centres sociaux réhabilités

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A ASSURER LA PRISE EN CHARGE SOCIO-ECONOMIQUE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Résultat annuel attendu 1: 100% des personnes handicapées identifiées économiquement faibles bénéficient d'une allocation financière annuelle;

Résultat annuel attendu 2: 30% des demandes à l'aide technique des personnes handicapées sont satisfaites;

Résultat annuel attendu 3: 1 fichier des personnes handicapées par type d'handicap est actualisé

OBJECTIF N°4 : D'ICI A 2022, PARVENIR A FAIRE ACCEDER A LA CITOYENNETE, LES GABONAIS QUI EN SONT DEPOURVUS

Résultat annuel attendu 1: 1 fichier d'identification des gabonais dépourvus d'actes de naissance;

Résultat annuel attendu 2: 50% des apatrides disposent d'acte de naissance

Résultat annuel attendu 3: 100% des gabonais sont sensibilisés sur le circuit de l'acte de naissance

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1: D'ici à 2022, parvenir à autonomiser les organes associatifs

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1 :** une stratégie nationale d'autonomisation des organes associatifs est disponible ;
- **Résultat annuel attendu 2 :** 270 organes associatifs identifiés auront bénéficié d'une action de renforcement de capacité structurelle, technique et opérationnelle ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Non atteint
- Résultat annuel N°2 : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des stratégies nationales d'autonomisation des GEF disponible	Nombre	NC	NC	1	0	-1	0	1
Nombre d'organes associatifs formés	Nombre	51	33	270	62	-124	270	270

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Les Résultats **attendus** en 2021 étaient l'élaboration d'une stratégie nationale d'autonomisation des organes associatifs et le renforcement des capacités structurelles, techniques et opérationnelles des 270 organes associatifs identifiés
- Les résultats réellement obtenus en 2021 est la formation de 62 organes associatifs :
- Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

Pour le résultat annuel 1 : Le premier draft de la stratégie nationale d'autonomisation est disponible. Les activités suivantes ont été menées : élaboration TDR, recrutement de deux (2) consultants, atelier de validation des outils de collectes, Un atelier de lancement, une enquête de terrain dans six provinces, et l'atelier de prélecture. Reste l'atelier de validation qui sera organisé dans les prochains jours.

En ce qui concerne le résultat annuel 2 : le BOP poursuit ce résultat depuis 2019, et rentre dans le cadre des activités permanentes de la Direction Générale du Développement des Organes Associatifs.

Le BOP indiquait de renforcer les capacités des organes associatifs pour un nombre de 270. Les activités concourant à l'atteinte de ce résultat ont été réalisés à hauteur 62 associations enregistrées.

L'objectif du BOP Association n'a pas été atteint. Il a fait l'objet d'une redéfinition des actions pour l'année 2022.

OBJECTIF N°2 : Avoir réussi à prendre en charge les personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale d'ici 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1:** 1 fichier renseigné des enfants selon les types de vulnérabilité est disponible;
- **Résultat annuel attendu 2:** 50% des enfants vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;
- **Résultat annuel attendu 3:** 1 fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est disponible;
- **Résultat annuel attendu 4:** 50% des adultes vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;
- **Résultat annuel attendu 5:** 50% des travailleurs sociaux sont formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique
- **Résultat annuel attendu 6:** une maison de transit est ouverte à Libreville et 5 centres sociaux réhabilités (voir l'annexe d'investissement)

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel attendu 1 :** Atteint
- **Résultat annuel attendu 2 :** Atteint
- **Résultat annuel attendu 3 :** Atteint
- **Résultat annuel attendu 4:** Atteint
- **Résultat annuel attendu 5:** Non atteint
- **Résultat annuel attendu 6:** Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de fichier renseigné des enfants selon les types de vulnérabilité disponible	Nombre	NC	NC	1	1	0	1	1
Taux d'enfants vulnérables identifiés bénéficiant d'une prise en charge spécifique	%	NC	NC	50	50	0	50	100
Nombre de fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est disponible	Nombre	NC	NC	1	3	0	+2	3

Taux des adultes vulnérables identifiés bénéficiant d'une prise en charge spécifique	%	NC	NC	50	0	-50	100	50
Taux des travailleurs sociaux formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique	%	NC	NC	50	-50	50	100	50
Nombre de maison de transit ouverte à Libreville	Nombre	NC	NC	1	0	-1	0	1
Nombre des centres sociaux réhabilités	Nombre	NC	NC	5	2	-3	5	5

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Les résultats attendus en 2021 étaient :
 - 1 fichier renseigné des enfants selon les types de vulnérabilité est disponible;
 - 50% des enfants vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;
 - 1 fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est disponible;
 - 50% des adultes vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;
 - 50% des travailleurs sociaux sont formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique ;
 - *une maison de transit est ouverte à Libreville et 5 centres sociaux réhabilités (voir l'annexe d'investissement).*
- Les résultats réellement obtenus en 2021 sont :
 - Un(1) fichier des enfants selon les types de vulnérabilité est renseigné ;
 - 50% d'enfants vulnérables identifiés bénéficiant d'une prise en charge spécifique ;
 - 3 fichiers d'adultes selon les types de vulnérabilité sont renseignés ;
 - 50% travailleurs sociaux sont formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique ;
 - 2 centres sociaux sont réhabilités.
- Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

Résultat annuel 1 : 1 fichier renseigné des enfants selon les types de vulnérabilité est disponible.

Le BOP Soutien à la personne en difficultés s'était donné comme orientation d'identifier les enfants en difficulté sociale selon le type de vulnérabilité. L'indicateur visé par le BOP soutien était de disposer d'un fichier de cette cible. Il s'agit des enfants vivant avec un handicap, les enfants vivant dans centres d'accueils public et privés, les enfants vivant de la décharge de Mindoubé, les enfants adoptables et enfants vivant en milieu carcéral. Ce résultat a été atteint malgré les difficultés opérationnelles liées au déploiement des agents sur le terrain dû à la situation de la pandémie de la COVID 19.

Résultat annuel 2 : 50% des enfants vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique.

Concernant cet indicateur, un grand nombre d'actions à l'endroit des enfants ciblés a été réalisé. Il s'agit de l'octroi du secours permanent aux enfants vivant avec un handicap, du matériel technique (cannes anglaises et béquilles) aux enfants vivant avec un handicap ; un accompagnement psychosociale des enfants vivant de la décharge de Mindoubé et les enfants vivant en milieu carcéral ; placement des enfants en familles d'accueils en vue de leur adoption ; scolarisation des enfants déficients auditifs.

Résultat annuel 3 : 1 fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est disponible.

En 2021, l'indicateur sur la disponibilité d'un (1) fichier renseigné des adultes selon les types de vulnérabilité est effectif. La DGAS dispose d'un fichier de cibles suivantes : personnes vivant un handicap, Parents démunis dont les enfants sont scolarisés dans les Centres d'Education Préscolaires, des futurs adoptants.

Résultat annuel 4 : 50% des adultes vulnérables identifiés bénéficient d'une prise en charge spécifique;

Quelques actions dans le cadre de la prise en charge des adultes vulnérables sont comptées à l'exemple des aides funéraires, l'aide médicale, la médiation familiale, l'accompagnement en vue d'une adoption.

Résultat annuel 5 : 50% des travailleurs sociaux sont formés sur la maîtrise de l'échelle de vulnérabilité des cibles et leur prise en charge spécifique

La nécessité de renforcer les capacités des TS est un pan important pour soutenir la vulnérabilité des gabonais. Cette formation n'a pas eu lieu à cause du contexte de la COVID 19.

Résultat annuel 6 : une maison de transit est ouverte à Libreville et 5 centres sociaux réhabilités (voir l'annexe d'investissement)

Concernant ce résultat, un grand nombre des travaux d'investissement a débuté avec la réhabilitation des centres sociaux dans la ville de Libreville (Bas de Gué-Gué, Akébé), dans la ville de Makokou (centre social de Makokou), ce résultat est pluriannuel.

Dans le cadre de la continuité du service public, le BOP Soutien à la personne en difficultés sociales a également plusieurs actions qui s'inscrivent dans les missions permanentes, d'autres types d'aides à savoir, l'aide funéraires, l'aide médicale à l'endroit des populations cibles.

L'objectif a été atteint par le BOP Soutien mais quelques actions courent jusqu'en 2023. Le BOP maintient l'objectif dans le cadre du déroulement des activités pour 2022 inscrit dans le PAP à cause de sa pertinence des actions.

OBJECTIF N°3: Avoir réussi à assuré la prise en charge socio-économique des personnes vivant avec un handicap, d'ici 2022

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1:** 100% des personnes handicapées économiquement faibles bénéficient d'une allocation financière annuelle;
- **Résultat annuel attendu 2:** 30% des personnes handicapées identifiées bénéficie de l'aide orthopédique;
- **Résultat annuel attendu 3:** 50% du fichier des personnes handicapées par type d'handicap actualisé.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1:** Atteint
- **Résultat annuel 2 :** Atteint
- **Résultat annuel 3 :** Atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de prise en charge des personnes handicapées bénéficient d'allocation annuelle.	%	100	100	100	100	0	100	100
Taux d'avancement de l'identification des personnes handicapée bénéficient de l'aide orthopédique	%	100	100	30	30	0	100	100
Taux d'avancement de l'actualisation du fichier des personnes handicapées	%	100	100	50	50	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2021 étaient d'allouer une allocation financière annuelle à 100% des personnes handicapées économiquement faibles, octroyer une l'aide orthopédique à 30% des personnes handicapées identifiées et enfin actualisé 50% du fichier des personnes handicapées par type d'handicap

Les résultats réellement obtenus en 2021 sont :

- 100% de personnes handicapées ont bénéficiés de l'allocation annuelle ;
- 30% des personnes handicapée ont bénéficiés de l'aide orthopédique ;
- 50% du fichier des personnes handicapées a été actualisé.

Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

Résultat 1 : Au cours de l'année 2021, le Bop Personne en difficulté sociale s'est engagé à octroyer à toute Personne Vivant avec un Handicap une aide financière annuelle d'une valeur 75 000 mille Francs. 100% des

personnes ont été payées sur toute l'étendue du territoire dans le cadre des filets sociaux par la CNAMGS. Le résultat pour cette action est satisfaisant.

Résultat 2 : 30% des personnes handicapées identifiées bénéficient de l'aide orthopédique.

En 2021, l'indicateur sur l'organisation d'une aide orthopédique destinée à 100% des Personnes Vivant avec un Handicap identifiées a été atteint par le BOP. L'aide était essentiellement menée auprès en enfants vivant avec un handicap. Ces derniers ont reçu cette année les béquilles, les cannes anglaises pour permettre leur autonomisation.

Résultat 3 : 1 fichier des personnes handicapées par type d'handicap actualisé

En 2021, l'indicateur sur l'organisation d'un fichier des personnes handicapées par type d'handicap a été établi par la DGAS et a servi au paiement des allocations aux PVH.

Le BOP retient cet objectif pour sa pertinence d'action pour l'année 2022.

OBJECTIF N°4 : d'ici à 2022, parvenir à faire accéder la citoyenneté, tous les gabonais dépourvus d'actes de naissance

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 1 fichier d'identification des gabonais dépourvus d'acte de naissance est disponible ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 50% des apatrides disposent d'acte de naissance ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 100% des gabonais sont sensibilisés sur le circuit de l'acte de naissance.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel 1** : Atteint
- **Résultat annuel 2** : Non Atteint
- **Résultat annuel 3** : Atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
taux d'avancement dans l'élaboration du fichier d'identification des gabonais dépourvus d'actes de naissance;	Nombre	ND	ND	100	100	0	100	N/A
Pourcentage des apatrides disposant d'un acte de naissance	%	ND	ND	50	20	-30	100	100
Pourcentage des gabonais sensibilisés sur le circuit de l'acte de naissance	%	ND	ND	100	100	0	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel attendu 1 : 1 fichier d'identification des gabonais dépourvus d'acte de naissance est disponible

En 2021, l'indicateur sur la Consolidation des données d'enregistrement de naissance a été atteint par le BOP. Cette consolidation des données était essentiellement centrée sur la collecte des données des apatrides de l'ensemble du territoire, qui nous donne un effectif de plus de 5000 milles personnes dépourvues d'acte de naissance. La DGBE dispose d'un fichier.

Résultat annuel attendu 2 : 50% des apatrides disposent d'acte de naissance

En 2021, l'indicateur sur l'organisation de la digitalisation des services APATRIDES. Cette digitalisation des services apatrides s'est faite essentiellement sur une campagne de recensement des apatrides et une distribution d'acte de naissance à plus de 1500 personnes. Ce résultat n'a pas été atteint à cause des difficultés opérationnelles liées au déploiement des agents sur le terrain dû à la situation de la pandémie de la COVID 19.

Résultat annuel attendu 3 : 100% des gabonais sont sensibilisés sur le circuit de l'acte de naissance.

En 2021, l'indicateur sur l'organisation d'un renforcement de capacités des opérateurs pour la sensibilisation des gabonais sur le circuit d'établissement de l'acte de naissance a été atteint par le BOP. Ce renforcement des capacités était essentiellement destiné aux agents de la Direction et ceux des provinces.

L'objectif a été plus satisfaisant par le BOP. Mais quelques actions courent jusqu'en 2023.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
N°1:Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	6169235797	1016947877	-5152287920	6169235797	1016947877	-5152287920
Titre 2. Dépenses de personnel	4711245 954	-	-4711245954	4711245 954	-	-4711245954
Titre 3. Dépenses de biens et services	170000000	876947877	706947877	170000000	876947877	706947877
Titre 4. Dépenses de transfert	1008989843	140 000000	-868989843	1008989843	140000000	-868989843
Titre 5. Dépenses d'investissement	279000000	-	-279000000	279000000	-	-279000000
N°2:Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	325 778 425	23 388 207	-302 390 218	325 778 425	23 388 207	-302 390 218
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	53 988 268	-	-53 988 268	53 988 268	-	-53 988 268
Titre 3. Dépenses de biens et services	62 000 000	23 388 207	-38 611 793	62 000 000	23 388 207	-38 611 793
Titre 4. Dépenses de transfert	209 790 157	-	-209 790 157	209 790 157	-	-209 790 157
N°3:Renforcement de la cohésion sociale	15 817 670	56 700 000	40 882 330	15 817 670	56 700 000	40 882 330
Titre 2. Dépenses de personnel	5 817 670	-	-5 817 670	5 817 670	-	-5 817 670
Titre 3. Dépenses de biens et services	10 000 000	56 700 000	46 700 000	10 000 000	56 700 000	46 700 000
N°4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	510 877 973	887 800 000	376 922 027	510 877 973	887 800 000	37 692 2027
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	13 942 223	-	-13 942 223	13 942 223	-	-13 942 223
Titre 3. Dépenses de biens et services	196 435 750	797 800 000	601364250	19 6435 750	797 800 000	601 364 250
Titre 4. Dépenses de transfert	300 500 000	90 000 000	-210 500 000	300 500 000	90 000 000	-210 500 000
Total pour le programme	7 021 709 865	1 984 836 084	-5 036 873 781	7 021 709 865	1 984 836 084	-5 036 873 781
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 784 994 115	-	-4 784 994 115	4 784 994 115	-	-4 784 994 115
Titre 3. Dépenses de biens et services	438 435 750	1 754 836 084	1 316 400 334	438 435 750	1 754 836 084	1 316 400 334
Titre 4. Dépenses de transfert	1 519 280 000	230 000 000	-1 289 280 000	1 519 280 000	230 000 000	-1 289 280 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	279 000 000	-	-279 000 000	279 000 000	-	-279 000 000

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution global du programme est de 28,27% base engagement.

Titre 2 est en gestion centralisée (voir Direction de la solde)

Titre 3 : le taux est de 400,25%. L'écart d'un montant de 1 316 400 334 FCFA se justifie par un mouvement de fongibilité du titre 4 au titre 3 du programme solidarité nationale.

Titre 4 : le taux d'exécution s'élève à 15,14 %. L'écart d'un montant de -1 289 280 000 FCFA se justifie par les mouvements de crédits du titre 4 au titre 3 du programme solidarité nationale

Titre 5 : Ce titre n'a pas été exécuté financièrement

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action3 : Renforcement de la cohésion sociale			+40882330	-40 882330			
Action 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale			+376922027	-376922027			
Total des mouvements			+417 804 357	-417 804 357			

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Dans ce programme, il y'a eu des mouvements de crédits d'un montant de 417 804 357 FCFA du titre 4 vers le titre 3. Ceci est dû à l'insuffisance des crédits alloués au titre 3.

Virements

Le Programme n'a pas enregistré de virement de crédit.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 22.759:Solidarité sociale	Titre 4	85 000 000	85 000 000
Total des Transferts			85 000 000	85 000 000
dont Titre 2			0	0
dont Titre 3			0	0
dont Titre 4			85 000 000	85 000 000
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Les transferts d'un montant de 85 000 000 FCFA correspondent à la subvention accordée aux organisations sociales dans le cadre des filets sociaux.

Annulations

Pas d'annulation des crédits.

Reports

Pas de report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	NR	NR	0	NR	NR	NR	0
Agents de catégorie A	NR	NR	1030	NR	NR	NR	1030
Permanents	NR	NR	1030	NR	NR	NR	1030
Non permanents	NR	NR	0	NR	NR	NR	0
Agents de catégorie B	NR	NR	1 783	NR	NR	NR	1 783
Permanents	NR	NR	1 783	NR	NR	NR	1 783
Non permanents	NR	NR	0	NR	NR	NR	0
Agents de catégorie C	NR	NR	154	NR	NR	NR	154
Permanents	NR	NR	154	NR	NR	NR	154
Non permanents	NR	NR	0	NR	NR	NR	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	NR	NR		NR	NR	NR	
Main d'œuvre non permanente	NR	NR	407	NR	NR	NR	407
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	NR	NR	3 374	NR	NR	NR	3 374

Explication des évolutions :

Présentation des données qui ont été mise à disposition pour l'année 2021 du programme, en l'absence de celles de la Direction Générale du Bien Être.

Opérateur :

Le programme ne dispose pas d'opérateur.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

Le titre 2 est géré en centralisé

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1: Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	170 000 000	170 000 000	876 947 877	876 947 877	706 947 877	706 947 877
ACTIVITE : Elaboration des outils de formation des enquêteurs et acquisition des équipements de collectes	-	-	109 450 000	109 450 000	-	-
ACTIVITE : Enquête Nationale sur les personnes vulnérables au Gabon	-	-	3 600 000	3 600 000	-	-
ACTIVITE : Mission de terrain	-	-	19 500 000	19 500 000	-	-
ACTIVITE : atelier de l'élaboration et de validation des outils	-	-	100 500 000	100 500 000	-	-
ACTIVITE : Opération d'aide	-	-	70 000 000	70 000 000	-	-
ACTIVITE : Présentation du plan d'utilisation de la subvention	-	-	25 000 000	25 000 000	-	-
ACTIVITE : Achat et dédouanement du matériel orthopédique	-	-	94 000 000	94 000 000	-	-
c Validation des outils de recensements des orphelinats	-	-	113 500 000	113 500 000	-	-
ACTIVITE :	-	-	-	-	-	-
ACTION 2 : 22.759.2: Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	62000000	62000000	23388207	23388207	-38611793	-38611793
ACTIVITE: Fonctionnement des services déconcentrés	-	-	23 388 207	23 388 207	-	-
ACTION 3: 22.759.3: Renforcement de la cohésion sociale	10 000 000	10 000 000	56 700 000	56 700 000	46 700 000	46 700 000
ACTIVITE: Renforcement des capacités des utilisateurs (Opérateur)	-	-	17 000 000	17 000 000	-	-
ACTIVITE: Consolidation des données sur enregistrements de naissances	-	-	19 850 000	19 850 000	-	-
ACTIVITE: Digitalisation des services apatrides	-	-	19 850 000	19 850 000	-	-
ACTION 4 : Soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	196 435 750	196 435 750	797 800 000	797 800 000	601 364 250	601 364 250
ACTIVITE: Session nationale des travaux de structurations des organes associatifs	-	-	190 240 000	190 240 000	-	-
ACTIVITE: Stratégie nationale d'autonomisation des GEF	-	-	93 960 000	93 960 000	-	-
ACTIVITE: Enquête nationale sur les associations bénéficiant de la subvention de l'Etat.	-	-	233 550 000	233 550 000	-	-
ACTIVITE: Mise en réseau de renforcement des capacités des organes associatifs	-	-	52 280 000	52 280 000	-	-
ACTIVITE: Poursuite de la mise en réseau de renforcement des capacités des organes associatifs	-	-	19 000 000	19 000 000	-	-
ACTIVITE: Suivi-évaluation de la performance des organes associatifs	-	-	18 760 000	18 760 000	-	-
ACTIVITE: Pris en charge de la traditionnelle caravane médicale	-	-	90 000 000	90 000 000	-	-
ACTIVITE: Elaborer et valider le guide national des activités génératrices de revenu	-	-	19 900 000	19 900 000	-	-

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTIVITE: Actualisation de l'annuaire et suivi évaluation de la performance des organes associatifs	-	-	38 000 000	38 000 000	-	-
ACTIVITE: Renforcement des leaderships féminins dans la vie associatif	-	-	19 550 000	19 550 000	-	-
Total des crédits de titre 3	438 435 750	438 435 750	900 336 084	900 336 084	1 316 400 334	1 316 400 334

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité a bénéficié des crédits d'un montant de 170 000 000 FCFA grâce aux mouvements de fongibilité, cette action a consommé 876 947 877 FCFA. Ces crédits ont permis de renseigner le fichier des enfants et des adultes selon les types de vulnérabilité, pour leur prise en charge.

L'action Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap a bénéficié d'un montant de 62 000 000 FCFA, seulement 23 388 207 FCFA qui ont servis à octroyer une aide orthopédique aux personnes handicapées et à actualisé fichier des personnes handicapées

L'action Renforcement de la cohésion sociale : L'écart de 46 700 000 FCFA se justifie par la fongibilité asymétrique entre le titre 3 et le titre 4 pour la réalisation des activités contenues dans le tableau ci-dessus.

L'action Soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale a bénéficié d'un montant de 196 435 750 FCFA, pour une consommation de 797 800 000 FCFA. Ce montant a servi au démarrage de l'élaboration de la stratégie nationale de l'autonomisation des organes associatifs (l'organisation des ateliers, les démarches de terrain et la réalisation des enquêtes, le recrutement de deux (2) consultants etc.)

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1: Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	1 008 989 843	1 008 989 843	140 000 000	140 000 000	-868 989 843	-868 989 843
Transfert X						
ACTION 2: Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	209 790 157	209 790 157	0	0	-209 790 157	-209 790 157
Transfert X						
ACTION 3: Renforcement de la cohésion sociale	0	0	0	0	0	0
Transfert X						
ACTION 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	300 500 000	300 500 000	90 000 000	90 000 000	210 500 000	210 500 000
Transfert X						
Total des crédits de titre 4	1 519 280 000	1 519 280 000	230 000 000	230 000 000	-868 280 000	-868 280 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

L'action Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité a bénéficié des crédits d'un montant de 1 008 989 843 FCFA grâce aux mouvements de fongibilité, cette action a consommé 140 000 000 FCFA. Ces crédits ont permis de prendre en charge les enfants et des adultes selon les types de vulnérabilités ;

L'action Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap a bénéficié d'un montant de 209 790 157 FCFA. Ces crédits n'ont pas été consommés.

L'action Renforcement de la cohésion sociale n'a pas d'exécution au titre 4 pour des raisons de fongibilité. L'action Soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale a bénéficié d'un montant de 300 500 000 FCFA, pour une consommation de 90 000 000 FCFA. Ce montant a servi au renforcement de capacité de 62 organes associatifs.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 : Aide à l'insertion aux personnes vivant avec un handicap	279 000 000	279 000 000	0	0	-279 000 000	-279 000 000
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 5	279 000 000	279 000 000	0	0	-279 000 000	-279 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

En 2021, le programme s'était donné comme orientation la réhabilitation des structures à caractère social sur toute l'étendue du territoire nationale. C'est ainsi que le ministère a contracté avec un nombre d'entreprise pour amorcer les travaux d'études, de réparation et de réhabilitation. Pour l'année 2021, les travaux ont concernés le Centre de prise en charge des enfants autistes et trisomique (Ndossi et Akomgha), le centre social de Bas de Gué Gué, le centre social d'Akéké, le centre social de Makokou. L'objectif étant pluriannuel, le programme devra bénéficier d'un budget pour la poursuite desdits travaux.

NB : Pour l'année 2021, les crédits n'ont pas été consommés.

PROGRAMME PROTECTION SOCIALE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Protection Sociale est animé par la Direction Générale de la Protection Sociale. Il a pour mission de concevoir, de faire appliquer et de veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures ayant trait à la sécurité sociale, conformément aux dispositions du décret n° 1113/PR/MSSBE du 9 août 1982 fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Sécurité Sociale et du Bien-être.

Il vise à permettre à chaque gabonais, de pouvoir faire face aux conséquences des différents risques sociaux, économiques et de garantir la couverture sociale pour tous.

Le Programme Protection sociale est composé d'une Direction Générale (DGPS) et de l'opérateur CNAMGS. La DGPS est composée de trois (03) directions et six (06) services. Elle a à sa tête un **Directeur Général, qui est le Responsable du Programme Protection Sociale**.

Deux (02) organismes de prévoyance sociale sont rattachés à ce programme : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en qualité de partenaire, créée par la loi n°6/75 du 25 novembre 1975, est chargée de la gestion du régime de sécurité sociale des travailleurs du secteur privé, pour la couverture des risques suivants : la maternité (indemnisation), les charges familiales, les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse et le décès.

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) en qualité d'opérateur, créée par l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007, modifiée par l'ordonnance n°8/2016 du 11 février 2016, assure la prise en charge des frais liés, aux prestations de santé, de maternité, des prestations familiales des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) et la distribution des aides sociales de toute nature.

Dans son champ, le Programme Protection Sociale procède à :

- l'élaboration des textes d'application du Code de Protection Sociale ;
- l'actualisation du cadre juridique et institutionnel (administration centrale, CNSS, CNAMGS) ;
- l'extension de la couverture sociale à l'ensemble de la population ;
- le renforcement de capacité en matière de protection sociale.

Le programme ne couvre pas la santé dans l'aspect offre de soins et de médicament qui relève de la composante Santé.

En outre, la DGPS et les organismes sous tutelles (CNSS et CNAMGS) travaillent en étroite collaboration avec la CIPRES et les autres partenaires internationaux que sont : le BIT, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD, l'OIT, l'AFD, la Banque Mondiale, le FMI et la BAD.

Le champ du Programme est en cohérence avec le programme santé du Ministère, notamment en matière de restauration des structures sanitaires, l'amélioration de l'accueil, la qualité de soins et la meilleure politique du médicament.

Le programme Protection Sociale se décline en deux (2) actions :

- la couverture sociale;
- la Promotion des mutuelles.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : COUVERTURE SOCIALE

L'action Couverture Sociale a pour objectif d'étendre et d'améliorer la couverture sociale de toute la population gabonaise.

Il s'agit d'une part d'étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population, notamment le secteur informel non encore couvert, et d'autre part, couvrir le risque chômage tel que décliné dans la loi n°028/2016 du 6 février 2017 portant Code de Protection Sociale en République Gabonaise.

L'amélioration de la couverture sociale porte sur l'opérationnalisation du compte épargne chômage des travailleurs salariés et les assurances complémentaires vieillesse et santé à travers l'élaboration des textes d'application du dispositif du code de protection sociale.

La mise en œuvre de cette action est exécutée par la DGPS en collaboration avec la CNSS, la CNAMGS, la CPPF et les autres administrations concernées.

ACTION N° 2 : PROMOTION DES MUTUELLES

L'action Promotion des Mutuelles s'inscrit dans la normalisation du secteur de la mutualité conformément aux dispositions de la loi n°028/2016 du 6 février 2017 portant Code de Protection Sociale en République Gabonaise.

En effet, jusque-là dépourvu de tout cadre juridique spécifique, les mutuelles de prévoyance sociale fonctionnent sur la base de la loi de 1962 régissant les associations (Ministère de l'Intérieur).

L'élaboration des différents textes nécessaires s'effectue avec la participation de tous les acteurs concernés (Etat, société civile, partenaires sociaux et techniques....).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les aspirations des populations constituent une préoccupation majeure des Pouvoirs publics qui s'attachent à étendre progressivement le système de prévoyance sociale à un nombre croissant de gabonais, notamment les personnes économiquement faibles et les travailleurs non-salariés du secteur informel.

Depuis l'année 2000, la prévoyance sociale a été identifiée par le Fonds Monétaire International comme facteur déterminant de la croissance économique et du développement durable du Gabon.

Dans ce domaine, l'ensemble de la population attend en priorité d'être protégée contre le risque maladie. Les travailleurs salariés et non-salariés attendent en complément, une protection contre les risques accident du travail, chômage, vieillesse, invalidité et décès qui permettent de mener une existence digne à eux-mêmes et à leurs ayants droit à l'issue de la vie active et après la mort.

Dans le champ du programme, plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des acteurs publics, par exemple :

- l'extension de la couverture maladie aux Gabonais Economiquement Faibles et l'amélioration de la couverture maladie des agents publics, privés et des étudiants, grâce à la création de la CNAMGS en 2007 et de la CPPF en 2014;
- l'adoption du code de protection sociale par l'Etat en 2017 ;
- la proximité géographique des services de la CNSS et de la CNAMGS avec les usagers sur le territoire national.

Toutefois, des manquements sont observés, à savoir :

- l'absence des textes d'application du code de protection sociale relatif au chômage, aux assurances complémentaires, à la mutualité, ;
- le manque de coordination entre les différents régimes de prévoyance sociale (public, privé formel et informel).

L'insuffisance des données statistiques des activités du programme

ENJEUX

- **Enjeu 1** : doter le pays d'un dispositif inclusif de protection sociale universelle et solidaire ;
- **Enjeu 2** : permettre à chaque gabonais de faire face aux conséquences des risques sociaux et économiques que sont : la maladie, la maternité, les charges familiales, les accidents du travail, les maladies professionnelles, la vieillesse, l'invalidité, le décès et le chômage.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : D'ici à fin 2022, parvenir à mettre en place le régime complémentaire de retraite et/ou de santé.

- **Résultat annuel attendu 1** : Un (1) régime complémentaire élaboré.

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2021, parvenir à améliorer la performance des Caisses.

- **Résultat annuel attendu 1** : un rapport d'exécution du CAP produit ;
- **Résultat annuel attendu 2** : un rapport d'exécution du COP produit.

OBJECTIF N°3 : D'ici à fin 2021, parvenir à renforcer les capacités de l'administration du programme

- **Résultat annuel attendu 1** : personnel formé en sécurité sociale

OBJECTIF ADP N°4 : Garantir l'immatriculation et la couverture maladie à l'ensemble des populations 2022

- **Résultat annuel attendu 1** : Immatriculation des GEF selon les nouveaux critères ;
- **Résultat annuel attendu 2** : Prise en charge effective des GEF immatriculés.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à fin 2022, parvenir à mettre en place le régime complémentaire de retraite et ou santé.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 1 régime complémentaire élaboré
- **Résultat annuel attendu 2** : 25% du texte sur les Régimes de Sécurité sociale en République gabonaise élaboré.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Non atteint ;
- **Résultat annuel N°2** : Atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du régime de retraite et/ou de santé complémentaire	%	NC	50	75	50	-25	100	100
Taux d'avancement dans l'élaboration du texte sur les Régimes de Sécurité sociale	%	NC	75	25	90	65	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les Résultats attendus en 2021 étaient d'obtenir 100% du régime de retraite et/ ou de santé complémentaire et d'élaborer les textes sur le régime de sécurité sociale

Les résultats réellement obtenus en 2021 est 50 % l'élaboration du régime de retraite et/ou de santé de santé complémentaire et 90% l'élaboration du texte sur les Régimes de Sécurité sociale.

Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

- Pour le résultat annuel 1, les projets de textes du régime de santé et ou de retraite complémentaire ont été élaborés en interne. La difficulté rencontrée vient de la non adoption à ce jour du code de la mutualité, d'où le taux de -25 %.
- En ce qui concerne le résultat annuel 2, le texte est totalement élaboré. Les commissions tripartites (Administration, CNSS, CNAMGS,) ont été mises en place pour l'élaboration dudit texte qui a été transmis au Ministre pour transmission au Secrétariat Général du Gouvernement.

Le taux enregistré à ce jour est de 100%.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ici à fin 2021, parvenir à améliorer la performance des caisses

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : un rapport d'exécution du CAP produit ;
- **Résultat annuel attendu 2** : un rapport d'exécution du COP produit.

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Atteint ;
- **Résultat annuel N°2** : Non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la production du rapport d'exécution du CAP	%	NC	0	50	50	0	100	100
Taux d'avancement dans la production du rapport d'exécution du COP	%	NC	0	75	0	-75	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les Résultats attendus en 2021 étaient d'obtenir les rapports d'exécutions du CAP et du COP.

Les résultats réellement obtenus en 2021 est uniquement la réalisation de suivi et évaluation du CAP à hauteur de 50 %.

Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

- Pour le résultat 1, le rapport d'exécution du CAP devrait être produit à travers la mise en place d'un comité de suivi et évaluation, telle que prévu dans le texte. Celui-ci n'ayant pas été mis en place formellement, toutefois, deux (2) réunions se sont tenues et ont permis l'élaboration d'un rapport annuel exécuté à 50%.
- Concernant le résultat 2, le rapport d'exécution du COP devrait être produit à travers la mise en place d'un comité de suivi évaluation. Or, ce comité n'a jamais vu le jour ce qui explique le taux négatif enregistré en 2021.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ici à fin 2023, avoir réussi à améliorer la performance de l'administration du programme

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 attendu : 10 agents formés en sécurité sociale.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés en sécurité sociale	Nombre	NC	5	10	0	-10	15	30

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cette formation n'a pas eu lieu pour raison de Covid 19 car elle implique un déplacement vers Turin en Italie.

Le Résultat attendu en 2021 était la formation de 10 agents en sécurité sociale

Cette formation n'a pas eu lieu pour raison de Covid 19 car elle implique un déplacement vers Turin en Italie. Toutefois, elle a été remplacée par une formation locale sur le domaine de la sécurité sociale. Tous les agents de la Direction Générale ont pu bénéficier de cette formation, soit 30 personnes.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : Garantir l'immatriculation et la couverture maladie à l'ensemble des populations d'ici à 2022

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : Immatriculer les GEF suivant les nouveaux critères du seuil de pauvreté qui combine le revenu moyen, la santé l'éducation et le niveau de vie
- **Résultat annuel attendu 2** : Prendre en charge effectivement les GEF immatriculés ;
- **Résultat annuel attendu 3** : Nombre des femmes ayant bénéficié de la gratuité

Résultats annuels atteints

- **Résultat annuel N°1** : Non applicable ;
- **Résultat annuel N°2** : Atteint ;
- **Résultat annuel N°3** : Atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de GEF immatriculés	Nombre	76 681	17 000	180 000	62 663	-117 000	180 000	100% de la population couverte d'ici à 2025
Nombre de GEF pris en charge	Nombre	NC	NC	22 300	NC	NC	22 300	100% de la population est pris en charge
Nombre de femmes ayant bénéficié de la gratuité	Nombre	8 885	9 012	30 000	7 382	-22 618	30 000	100% des femmes enceintes bénéficieront

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les Résultats attendus en 2021 sont :

- Immatriculer les GEF suivant les nouveaux critères du seuil de pauvreté qui combine le revenu moyen, la santé l'éducation et le niveau de vie ;
- Prendre en charge effectivement les GEF immatriculés ;
- Accorder la gratuité des frais d'accouchement aux femmes.

Résultats réellement obtenus :

- 62 663 GEF immatriculés sur 180 000 prévus ;
- 7 382 femmes ont bénéficié de la gratuité des frais d'accouchement sur les 30 000 prévus.

Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

- résultat 1 n'a pu être appliqué en 2021 du fait de l'absence des décrets relatif aux dits critères
- résultat 2 : la structure ne dispose pas des données.
- résultat 3 : l'écart est dû à la non transmission des données statistiques relative à la gratuité par certaines structures de santé.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Action et titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
Action N°22.766.1:Couverture sociale	32672781903	36431404487	3758622584	32672781903	36431404487	3758622584
Titre 2. Dépenses de personnel	247309 522	-	-247 309 522	247 309 522	-	-247 309 522
Titre 3. Dépenses de biens et services	45 000 000	85100 000	40 100 000	45 000 000	85100 000	40100 000
Titre 4. Dépenses de transfert	32 380 472 381	36 346 304 487	3 965 832 106	32 380 472 381	36 346 304 487	3 965 832 106
Action N°2 : 22.766.2:Promotion des mutuelles	87944 686	10 600 000	-77 344 686	87 944 686	10 600 000	-77 344 686
Titre 2. Dépenses de personnel	17984 698	-	-17984698	17984 698	-	-17 984 698
Titre 3. Dépenses de biens et services	3 0000 000	10 600 000	-19 400 000	30 000 000	10 600 000	-19 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	39 959 988	-	-39 959 988	39 959 988	-	-39 959 988
Total pour le programme	32 760 726 589	36 442 004 487	3 681 277 898	32 760 726 589	36 442 004 487	3 681 277 898
Titre 2. Dépenses de personnel	265 294 220	-	-265 294 220	265 294 220	-	-265 294 220
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	95 700 000	20 700 000	75 000 000	957 00 000	20 700 000
Titre 4. Dépenses de transfert	32420432 369	36 346 304 487	3 925 872 118	32 420 432 369	36 346 304 487	3 925 872 118

Explication des principaux écarts :

Le taux Global d'exécution du Programme est de 111,24%.

Le titre 2 est géré en centralisé.

Le titre 3 est exécuté à hauteur de 127,6%. L'écart positif de 20700 000 se justifie par les opérations de fongibilité des crédits du titre 4 vers le titre 3 mais également par un mouvement de transfert de **600 000 000 FCFA** du Programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » vers le Programme « Protection sociale ».

Le titre 4 est exécuté à hauteur de 112,1%, en raison des mouvements de transferts de crédits du Programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » vers le Programme « Protection sociale ».

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6	Total
Action N°1 : 22.766.1:Couverture sociale	-	-	40 100 000	-40 100 000	-	-	-
Action N°2 : 22.766.2:Promotion des mutuelles	-	-	0	0	-	-	-
Total des mouvements			40 100 000	-40 100 000			

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Le mouvement de fongibilité a eu lieu entre le titre 3 et le titre 4 pour un montant de 40 100 000 FCFA.

Virements

Les virements de crédits entre programme n'ont pas eu lieu.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 22.766:Protection sociale	Titre 3	600 000 000	600 000 000
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 22.766:Protection sociale	Titre 4	2 600 115 304	2 600 115 304
Total des Transferts			3 200 115 304	3 200 115 304
dont Titre 2			-	-
dont Titre 3			600 000 000	600 000 000
dont Titre 4			2 600 115 304	2 600 115 304
dont Titre 5			-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Le Programme a reçu des transferts d'un montant total de 3 200 115 304 FCFA provenant du Programme Dotation pour les dépenses accidentelles et imprévisibles.

Annulations

Pas d'annulation des crédits.

Reports

Pas de report de crédit

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	19	19	19	0	0	0	19
Permanents	19	19	19	0	0	0	19
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	13	13	13	0	0	0	13
Permanents	13	13	13	0	0	0	13
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	1	1	1	0	0	0	1
Permanents	1	1	1	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	33	33	33	0	0	0	33
Main d'œuvre non permanente	4	4	4	0	0	0	4
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	37	37	37	0	0	0	37

Explication des évolutions :

Pas d'évolution

Opérateur : CNAMGS

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2018 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	4	3	3	-1
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)				
Total pour l'opérateur				
Total pour le programme				

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'opérateur ne dispose pas d'information actualisé sur les emplois.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999	999 999 999
Total des crédits de titre 2	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999	999 999 999 999

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le titre 2 est géré en centralisé.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : 22.766.1: Couverture sociale	45 000 000	45 000 000	85 100 000	85 100 000	40 100 000	40 100 000
Activité 1 : Atelier sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des filets sociaux	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000
Activité 2 : Séminaire sur la cartographie des filets sociaux	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000	19 900 000
Activité 3 : Académie sur la sécurité sociale	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Activité 1 : Elaboration des textes législatifs et réglementaires	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000	10 300 000
ACTION 2 : 22.766.2: Promotion des mutuelles	30 000 000	30 000 000	10 600 000	10 600 000	-19 400 000	-19 400 000
Activité 1 : Elaboration des textes législatifs et réglementaires	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000	10 600 000
Total des crédits de titre 3	75 000 000	75 000 000	95 700 000	95 700 000	20 700 000	20 700 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action Couverture sociale a bénéficié des crédits d'un montant de 45 000 000 FCFA grâce aux mouvements de fongibilité, cette action a consommé 95 100 000 FCFA. Ces crédits ont permis de démarrer l'élaboration du texte portant sur le régime de retraite et/ ou de santé complémentaire ainsi qu'à l'élaboration du texte portant sur les Régimes de Sécurité de sociale en République gabonaise à travers les activités suivantes :

- Atelier sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des filets sociaux ;
- Séminaire sur la cartographie des filets sociaux ;
- Académie sur la sécurité sociale ;
- Atelier sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des filets sociaux.

L'action Promotion des mutuelles Sociale a bénéficié d'un montant de 30 000 000 F CFA, pour une consommation de 10 000 000 FCFA. Ce montant a servi à la finalisation de l'élaboration du texte portant sur les Régimes de Sécurité de sociale en République gabonaise

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : 22.766.1:Couverture sociale	32 380 472 381	32 380 472 381	36 346 304 487	36 346 304 487	3 965 832 106	3 965 832 106
Total transfert CNAMGS	29 953 652 007	32 376 000 000	800 000 000	800 000 000	-31 576 000 000	-31 576 000 000
Part Patronale	10 794 988 466	10 794 988 466	0	0	-10 794 988 466	-10 794 988 466
Fonctionnement CNAMGS	2 000 000 000	2 000 000 000	0	0	-2 000 000 000	-2 000 000 000
Filets Sociaux	4 923 000 000	4 923 000 000	800 000 000	800 000 000	-4 123 000 000	-4 123 000 000
Personnes âgées	1 797 440 523	1 797 440 523	242 000 000	242 000 000	- 1 555 440 523	- 1 555 440 523
Gratuité des accouchements	10 438 223 018	10 438 223 018	296 019 404	296 019 404	- 10 142 203 614	- 10 142 203 614
SAMU SOCIAL	2 319 065 480	2 319 065 480	1 646 357 720	1 646 357 720	-673 248 220	-673 248 220
CROIX ROUGE	3 830 000 000	3 830 000 000	3 830 000 000	3 830 000 000	0	0
ACTION 2 : Promotion des Mutuelles	39 959 988	39 959 988	0	0	-39 959 988	-39 959 988
Total des crédits de titre 4	32 420 432 369	32 420 432 369	36 346 304 487	36 346 304 487	3 925 872 118	3 925 872 118

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

La dotation initiale de l'action Couverture sociale était d'un montant de 32 420 432 369 de FCFA au titre 4, toutefois la consommation de 36 346 304 487 F CFA se justifie par un transfert de 2 600 115 305 F CFA reçu du Programme Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles. Cette consommation se décline ainsi qu'il suit :

- Part Patronale;
- Filets Sociaux;
- Personnes âgées;
- Gratuité des accouchements ;
- SAMU SOCIAL ;
- CROIX ROUGE.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas bénéficié des crédits d'investissement en 2021.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR CNAMGS

Présentation de l'opérateur

Conformément aux dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007, instituant un Régime obligatoire d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale en République Gabonaise, la CNAMGS est un établissement public soumis aux règles de gestion de droit privé. Elle jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière.

Missions : la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

Selon les termes des dispositions de l'article 15 de l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007 instituant un Régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République gabonaise, modifiée par l'ordonnance n°008/PR/2015 du 11 Février août 2016 portant modification de certaines dispositions de l'ordonnance N° 0022/PR/2007 susvisé (...) « (...) la Caisse assure la couverture des risques relevant de la protection sociale, notamment ceux liés à la maladie et à la maternité ainsi que la distribution des aides sociales de toute nature.

Missions de service public :

Missions de service public visant à :

- garantir la couverture maladie à l'ensemble de la population gabonaise;
- assurer le service des prestations familiales aux Gabonais Economiquement Faibles (GEF) qui perçoivent des allocations familiales, la prime de rentrée scolaire et la prime à la naissance sous forme de layette ;
- distribuer les aides sociales de toute nature;
- assurer la gratuité de l'accouchement.

Travail avec l'opérateur

Il s'agit de décrire et d'évaluer le travail avec l'opérateur sur la base des critères suivants :

- Formalisation ou non d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur ;
- Pratique du suivi-évaluation en cours d'année ;
- Pratique du travail collaboratif entre les agents de l'Etat et les agents de l'opérateur.

Un contrat annuel de performance a été signé avec l'opérateur le 28 mai 2021 mais il n'y a pas eu de suivi évaluation.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	30 023 000 000	800 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	2 000 000 000	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	32 376 000 000	800 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Garantir la couverture maladie à l'ensemble de la population. Mission permanente de l'opérateur : Poursuivre l'immatriculation de la population (secteur privé, public et GEF) Objectif 1.1 Avoir réussi à améliorer le taux d'immatriculation des populations cible				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre d'assurés du secteur privé et leurs ayant-droit couvert	265 995	En fonction de la demande	94 953 soit 371 801 assurés	NA
Indicateur 2 : Nombre d'assurés du secteur public et leurs ayant-droit couvert	292 482	49 841	30 042 soit 374 484 assurés	-19 799
Indicateur 3 : Nombre d'assurés GEF et leurs ayant-droit couvert	779 115	130 159	62 663 soit 953 820 assurés	-67 496
Indicateur 4 : Nombre de contrôle de fichiers effectué	0	4	2	2

Objectif 2:Garantir la couverture maladie à l'ensemble de la population Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Garantir l'immatriculation et la couverture à l'ensemble des populations d'ici à 2022. Objectif : Avoir réussi à améliorer la qualité des prestations servies CAP 2021				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de prestataires conventionnés par la CNAMGS	400	Fonction de la demande	448	48
Indicateur 2 : Nombre de contrôle effectués auprès des prestataires de santé	21	2 minimums par structure par an	19	2
Indicateur 3 : Réduction du cout des EVASAN	NC	-5%	Non Atteint	Non Atteint
Indicateur 4 : Nombre de mission médicales spécialisées de partenaires étrangers	NC	9	8	1
Indicateur 5: Nombre de mission médicales spécialisées de partenaires étrangers	Consultation 864 915	Fonction de la demande	886 990	
	Hémodialyses 3254		4 595	
	Examens 459 576		530 541	
	Hospitalisation 0		84 669	
	Médicaments 99 962		1 164 884	
	EVASAN 295		448	
Indicateur 6 : Nombre de femmes enceintes ayants bénéficié de la gratuité des frais d'accouchement :	5 311	30 000	7 382	

Objectif O/P1.1 : Assurer le service des prestations familiales aux GEF Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer le service des prestations familiales aux GEF Objectif : Avoir réussi à payer les prestations familiales aux GEF				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de GEF ayant bénéficié des allocations familiales	0	0	NA	NA
Indicateur 2 : Nombre de GEF ayant bénéficié de la prime rentrée scolaire	0	0	NA	NA
Indicateur 3 : Nombre de ayant bénéficié de la prime de naissance (layette)	1610	Fonction des accouchements	NA	NA

Objectif O/P1.1 : Distribuer les aides sociales Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : Assurer le service des prestations familiales aux GEF Objectif : Avoir réussi à distribuer les aides				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de personnes vivant avec un handicap ayant bénéficié des aides	8180	8998	8 783	-215
Indicateur 2 : Nombre de personnes âgées ayant bénéficié d'une aide	0	3000	87 386	84 386

Indicateur 3 : Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide	0	2000	NC	NA
Indicateur 4 : Nombre de jeune en difficulté sociales ayant bénéficié d'une aide	366	Fonction de la demande	596	NA
Indicateur54 : Nombre de mère célibataires ayant bénéficié d'une aide	244	230	100	-130
Indicateur 6 : Nombre de famille économiquement faibles ayant bénéficié d'une aide	73	Fonction de la demande	278	NA

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme 22.766.A3.K1:OPERATEUR CNAMGS	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Action / Projet 1	12 794 988 466	800 000 000	0	0
Action / Projet 2	0	0	0	0
Action / Projet	0	0	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	12 794 988 466	800 000 000	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Au titre du programmes rattachement

Objectif E/P1.1 : Etre parvenu à suivre et évaluer la mise en œuvre des filets sociaux				
Objectif : Avoir réussi à coordonner les activités du volet 1 de la SIHG				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de rapport d'activité	0	4	0	-4

Protection Sociale

Au titre des autres programmes

Protection et Promotion de la Femme

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi la prise en charge des conjoints survivants				
Objectif : Accompagner et soutenir les conjoints survivants en les rendant toujours plus acteurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : NC Activité 1: Renforcement technique et opérationnel en matériel bureautique	NC	NC		

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi la prise en charge des orphelins				
Objectif : Accompagner et soutenir les orphelins en les rendant toujours plus acteurs				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : NC Activité 1 : Journée mondiale des orphelins	NC	NC		

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi à prendre en charge les mères célibataires				
Objectif : D'ici à 2023, être parvenu à développer l'autonomie socio-économique des femmes				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur X : NC Activité 1 : Renforcement technique et opérationnel en matériel bureautique	NC	NC		

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi à améliorer les conditions de vie des personnes âgées Objectif : D'ici à 2023, à prendre en charge les personnes âgées				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur X : NC Activité 1 : Réhabilitation des maisons des personnes âgées	NC	NC		

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris :

Solidarité Nationale

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi à prendre en charge les familles économiquement faibles vivant dans la précarité Objectif : D'ici à 2023, avoir réussi à accompagner les personnes GEF vivant dans la précarité				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur : NC Activité 1: Ticket modérateur	NC	NC		

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi à prendre en charge les personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale d'ici à 2023 Objectif : D'ici à 2023, avoir réussi à accompagner et soutenir les jeunes en difficultés sociales				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur X : NC Activité 1: Accompagnement psycho-sociale et juridique des jeunes en difficulté sociale	NC	NC		

Objectif E/P1.1 : Avoir réussi à prendre en charge les personnes vivant avec un handicap Objectif : D'ici à 2023, à prendre en charge socio-économiquement les personnes vivant avec un handicap				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur X : NC Activité 1: Paiement de l'allocation annuelle aux PVH	NC	NC		
Indicateur X : NC Activité 2: Achat matériel orthopédique				

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Pilotage et Soutien à la politique de Protection Sociale recouvre un ensemble de politiques publiques visant à orienter et coordonner l'ensemble des actions menées par les autres programmes, en vue de l'atteinte des résultats attendus en matière de Protection Sociale et de Solidarité Nationale.

Aussi, ce programme suit et évalue la mise en œuvre des objectifs assignés aux autres programmes de la mission, à savoir :

Le Programme « Solidarité Nationale » ;
Le Programme « Protection Sociale ».

Dans son champ, le Programme Pilotage et Soutien procède au pilotage de la stratégie ministérielle et à la coordination administrative.

Le Programme Pilotage et Soutien porte en son sein le Cabinet du Ministre, l'Inspection Générale des Services, le Secrétariat Général et les Fonctions Supports servant d'appui en matière budgétaire (DCAF), des ressources humaines (DCRH) et du système d'information (DCSI).

Ce programme a pour responsable le Secrétaire Général du Ministère.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N°1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Le Pilotage de la Stratégie ministérielle vise à :

- orienter et conduire la mise en œuvre des politiques publiques en matière de Protection Sociale et de Solidarité Nationale;
- veiller au bon fonctionnement des services ;
- contrôler la mise en œuvre des politiques publiques du Ministère ;
- veiller au renforcement et à l'application du cadre institutionnel par les Programmes.

Cette action est mise en œuvre par le Cabinet du Ministre (CM), assisté de l'Inspection Générale des Services (IGS).

ACTION N°2 : Coordination Administrative

La coordination administrative organise et s'assure du fonctionnement régulier des services administratifs et techniques du Ministère. Elle recouvre toutes les activités qui concourent à l'effectivité et l'efficacité des autres actions ou programmes de politique publique du ministère, en leur fournissant un soutien et/ou un encadrement.

Ces activités répondent à des politiques communes et transversales.

Il s'agit notamment de :

- s'assurer de l'atteinte des objectifs par chaque Programme ;
- proposer les réformes et innovations propres à moderniser le fonctionnement des services ;
- organiser le Dialogue Social et la Communication Interne du ministère ;
- élaborer les normes et procédures ;
- renforcer les capacités opérationnelles et techniques de l'ensemble des services du ministère ;
- coordonner le fonctionnement des services ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des activités et de mettre en place les outils d'exploitation des données.

L'action Coordination Administrative est mise en œuvre par le Secrétariat Général du ministère, assisté des fonctions supports servant d'appui en matière budgétaire (DCAF), des ressources humaines (DCRH) et du système d'information (DCSI).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme s'inscrit dans la cadre du Plan Stratégique Gabon Emergent, renforcé par le Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) dans son pivot social et dont la bataille clé à l'horizon 2023 consiste à moderniser et pérenniser le système de Protection Sociale.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants récents :

- la réforme de la gouvernance et la rationalisation des finances des systèmes d'aides sociales ;
- la mise en œuvre des mesures du Programme Gabon -Egalité ;
- le renforcement des capacités opérationnelles et techniques des services ;
- le démembrement récurrent du Pan Social entraine une gestion hybride du personnel ;
- le transfert du Bop Bien-être composante du programme Solidarité Nationale engendre des difficultés dans l'exécution du budget;
- l'établissement des cartes professionnelles.

Les principaux résultats voire performances obtenues au cours des toutes dernières années sont :

- l'établissement d'une cartographie des services et centres sociaux ;
- la tenue d'une commission d'affectation et mutation du personnel ;
- la réhabilitation et équipement de l'Ecole Nationale des Enfants Déficieux Auditifs par la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA ;
- la réhabilitation et équipement du Centre Social du bas de Gué gué par la coopération japonaise;
- la construction et équipement de l'Ecole Nationale des Enfants Déficieux Auditifs de Port-Gentil.

Les points forts et points faibles de l'action de l'administration d'Etat dans le champ du programme sont les suivants :

- le renforcement de la cohésion sociale ;
- le cadre institutionnel caduque ;
- le cadre managérial limité dans son action du fait de l'importance des postes vacants ;
- l'absence de procédures formalisées;
- l'insuffisance du personnel qualifié ;
- le faible niveau de mise aux normes des infrastructures d'accueil.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Renforcer les capacités opérationnelles et techniques ;
- Enjeu 2 : Actualiser le cadre institutionnel ;
- Enjeu 3 : Améliorer le système d'aide sociale par l'opération de Ciblage général des GEF;
- Enjeu 4 : Réhabiliter les infrastructures sociales d'accueil.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Poursuivre l'opération de la banque alimentaire à l'intérieur du pays d'ici fin 2021

- Résultat annuel attendu 1 : 8 provinces et le reste des départements de l'estuaire couverts
- Résultat annuel attendu 2 : 380 000 ménages vulnérables pris en charges

OBJECTIF N° 2 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à fin 2021

- Résultat annuel attendu 1 : 2 chartes de qualité de service élaborés

OBJECTIF N° 3 : Redynamiser l'ensemble des services sociaux sur le territoire national d'ici 2023

- Résultat annuel attendu 1 : une étude réalisée
- Résultat annuel attendu 2: formation des travailleurs sociaux
- Résultat annuel attendu 3 : Construction et réhabilitation des structures sociales d'accueil

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : Poursuivre l'opération de la banque alimentaire à l'intérieur du pays

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 8 provinces couverts en dehors du grand Libreville
- Résultat annuel attendu 2 : 380 000 ménages vulnérables pris en charges

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : Non atteint
- Résultat annuel attendu 2 : Non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des provinces couverts	Nombre	ND	ND	8	0	0	0	0
Nombre de ménages pris en charges	Nombre	ND	ND	380 000	0	0	0	0

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les deux résultats attendus en 2021 à savoir la poursuite de la banque alimentaire à l'intérieure du pays et la prise en charge de 380 000 ménages vulnérables n'ont pas été atteint suite à la non poursuite de l'opération de la banque alimentaire à l'intérieure du pays.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : Moderniser l'organisation et le fonctionnement du Ministère d'ici à 2021

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 18 responsables des services formés
- Résultat annuel attendu 2 : 138 services auront bénéficiés d'un Appui technique

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Atteint
- Résultat annuel N°2 : Atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des responsables formés	Nombre	ND	2	18	18	0	NC	NC
Nombre des services bénéficiaires	Nombre	ND	ND	138	138	0	NC	NC

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les Résultats attendus en 2021 étaient la formation de 18 responsables des services et l'appui technique à 138 services.

Les résultats réellement obtenus en 2021 sont : les 18 responsables ont été formés aux procédures administratives et 138 services ont bénéficiés d'un Appui technique. Sur une durée de deux mois, une équipe de la DCRH s'est

déployée sur le terrain à savoir tous les CEP, Halte garderies, ENEDA, CAPEDS et à Benoit Messani pour le reste des services sociaux.

L'écart est nul.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : Redynamiser l'ensemble des services sur le territoire national

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : une étude réalisée
- Résultat annuel attendu 2: 163 des travailleurs sociaux formés
- Résultat annuel attendu 3 : 20 Constructions et réhabilitation des structures sociales

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : Non atteint ;
- Résultat annuel N°2: Non atteint ;
- Résultat annuel N°3 : Non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation de l'étude	%	NC	50	100	0	-100	NC	NC
Nombre des travailleurs sociaux formés	Nombre	NC	NC	163	NC	NC	NC	NC
Nombre des structures réhabilités	Nombre	NC	20	20	4	-16	20	20

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les Résultats attendus en 2021 étaient, la réalisation d'une étude sur les travaux de réhabilitation et de construction des structures sociales sur l'ensemble du territoire, la formation de 163 travailleurs sociaux et la Constructions et réhabilitation 20 structures sociales.

Les résultats réellement obtenus en 2021, aucun des trois résultats n'a été atteints.

Les écarts s'expliquent ainsi qu'il suit :

- Le résultat 1 était la réalisation d'une étude portant sur la réhabilitation des structures sociales sur l'ensemble du territoire. Ce résultat n'a pas été atteint pour des raisons liées à la crise sanitaire.
- Le résultat annuel 2 consistait à former 163 travailleurs sociaux, cette formation n'a pas pu se faire à cause de la covid 19.
- Le résultat 3 était la Construction et réhabilitation de 20 structures sociales à travers tout le pays. Seules 4 structures sur 20 ont été construites et réhabilitées (deux centres de prise en charge pour enfants trisomiques et autistes, le centre social du bas de Gué-Gué, l'ENEDA de Libreville).

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Action et titre	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en LFR pour 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en LFR pour 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
Action N°1 :22.773.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	202996800	193 864 918	-9 131 882	202 996 800	193 864 918	-9 131 882
Titre 2. Dépenses de personnel	127 996 800	-	-127 996 800	127 996 800	-	-127 996 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	193 864 918	118 864 918	75 000 000	193864918	118 864 918
Action N° 2 : 22.773.2:Coordination administrative	725 000 000	287183 213	-437 816 787	725 000 000	287183213	-437 816 787
Titre 3. Dépenses de biens et services	125 000 000	106 855 000	-18 145 000	125 000 000	106855000	-18 145 000
Titre 4. Dépenses de transfert	600 000 000	180 328 213	-419 671 787	60 000 0000	180328213	-419 671 787
Total pour le programme	927 996 800	481 048 131	-446 948 669	927 996 800	481048131	-446 948 669
Titre 2. Dépenses de personnel	127 996 800	-	-127 996 800	127 996 800	-	-127 996 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	300 719 918	100 719 918	200 000 000	300 719 918	100 719 918
Titre 4. Dépenses de transfert	600 000 000	180 328 213	-419 671 787	600 000 000	180 328 213	-419 671 787

Explication des principaux écarts :

Initialement ouvert à 927 996 800 FCFA en AE et CP, dans la loi de finance 2021, le budget du programme a été exécuter à hauteur de 481 048 131 FCFA, soit un écart de -446 948 669 FCFA.
Le taux d'exécution global du programme est de 51,83%.

Le titre 2 est géré en centralisé

Le taux d'exécution du titre 3 est de 150,36%. Ce taux s'explique par le mouvement de transfert reçu par le programme pilotage en provenance du programme « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » logé au Ministère du Budget et des Comptes Publics.

Le montant de transfert a permis au financement de Gabon Egalité.

Le taux d'exécution du titre 4 est de 30,05%

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Les mouvements de fongibilité entre actions et par titre n'ont pas eu lieu.

Virements

Les virements de crédits entre programme n'ont pas eu lieu.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 22.773: Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	Titre 3	149 696 418	149 696 418
Programme 23.780: Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Programme 22.773: Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	Titre 4	180 305 369	180 305 369
Total des Transferts			330 001 787	330 001 787
dont Titre 2			0	0
dont Titre 3			149 696 418	149 696 418
dont Titre 4			180 305 369	180 305 369
dont Titre 5			0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le Programme a reçu des transferts de crédit d'un montant total de 330 001 787 FCFA provenant du Programme Dotation pour les dépenses accidentelles et imprévisibles. Le montant de transfert a permis au financement de l'achat et distribution des kits alimentaires.

Annulations

Pas d'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	NC	03	03	00	00	00	
Agents de catégorie A	NC	59	61	05	02	-3	
Permanents	NC	59	61	05	02	-3	
Non permanents	NC	00	00	00	00	00	
Agents de catégorie B	NC	31	34	00	03	03	
Permanents	NC	31	34	00	03	03	
Non permanents	NC	00	00	00	00	00	
Agents de catégorie C	NC	01	01	01	00	-01	
Permanents	NC	01	01	00	00	00	
Non permanents	NC	00	00	00	00	00	
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	NC	91	97	00	06	06	
Main d'œuvre non permanente	NC	24	28	04	04	00	
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	NC	118	124	10	18	08	

Explication des évolutions :

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Le Programme n'a pas d'opérateurs

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	127996800	127996800	127996800	127996800	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0		0	0	0
Total des crédits de titre 2	127996800	127996800	127996800	127996800	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le titre 2 est géré en centralisé.

L'écart 0 se justifie du fait que toute la masse salariale a été payé 2021

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle	75 000 000	75 000 000	193 864 918	193 864 918	118 864 918	118 864 918
Activités : Formation des responsables des services de bases et animation pédagogiques			8 000 000	8 000 000		
Activités : Mission statutaire			4 215 000	4 215 000		
Activités : Commission d'aide à la scolarité et les enquêtes sociales			13 000 000	13 000 000		
Activités : Frais de mission RWANDA			3 688 500	3 688 500		
Activités : Séminaire-Atelier sur les risques budgétaires			23 595 000	23 595 000		
Activités : Programme Gabon Egalité (Pan Affaires sociales)			141 366 418	141 366 418		
ACTION 2 : Coordination administrative	125 000 000	125 000 000	106 855 000	106 855 000	-18 145 000	-18 145 000
Activités : Sensibilisation des agents sur les procédures administratives			19 745 000	19 745 000		
Activités : Sensibilisation des acteurs de la chaîne de la dépense sur les procédures d'exécution budgétaire			19 500 000	19 500 000		
Activités : Formation des travailleurs sociaux			19 890 000	19 890 000		
Activités : Visite d'état de lieux et évaluation des structures sociales			19 500 000	19 500 000		
Activités : Elaboration du manuel de procédure et prise en charge des cibles vulnérables			19 890 000	19 890 000		
Activités : Location des positions du Call Center			8 330 000	8 330 000		
Total des crédits de titre 3	200 000 000	200 000 000	300 719 918	300 719 918	100 719 918	100 719 918

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

Le Programme Pilotage et Soutien Pilotage a bénéficié au titre des biens et services un montant de 200 000 000 FCFA. Les mouvements de fongibilité de ce Programme ont permis de consommer 300 719 918 FCFA pour la réalisation des activités suivantes :

- Formation des responsables des services de bases et animation pédagogiques ;
- Séminaire-Atelier sur les risques budgétaires ;
- Commission d'aide à la scolarité et les enquêtes sociales ;
- Programme Gabon Egalité (Pan Affaires sociales) ;
- Sensibilisation des agents sur les procédures administratives ;
- Sensibilisation des acteurs de la chaîne de la dépense sur les procédures d'exécution budgétaire
- Formation des travailleurs sociaux ;
- Visite d'état de lieux et évaluation des structures sociales ;
- Elaboration du manuel de procédure et prise en charge des cibles vulnérables ;
- Location des positions du Call Center.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 2 :22.773.2:Coordination administrative	600 000 000	600 000 000	180 328 213	180 328 213	-419 671 787	-419 671 787
Transfert : Fonctionnement du Call Center	-	-	180 328 213	180 328 213	-	-
Total des crédits de titre 4	600 000 000	600 000 000	180 328 213	180 328 213	-419 671 787	-419 671 787

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le Programme Pilotage et Soutien Pilotage a bénéficié au titre des transferts d'un montant de 600 000 000 FCFA. Les mouvements de transfert de ce Programme ont permis de consommer 180 328 213 FCFA pour le fonctionnement du Call Center.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le Programme n'a pas eu de budget d'investissement

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR

Le programme n'a pas d'opérateurs